

DOCUMENTATION DISTRIBUÉE SUR PLACE

Congrès ordinaire PS Suisse

Samedi 28 juin 2014

jungkunst Halle 52, Winterthour



ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Durée : 10h15 – 17h45

Samedi 28 juin 2014, 10h15 – 17h45

Heure	Ordre du jour
10h15	1. Ouverture et salutations <ul style="list-style-type: none">1.1 Ouverture du Congrès du parti1.2 Message de bienvenue1.3 Élection des scrutatrices et scrutateurs1.4 Élection de la commission de vérification des mandats1.5 Élection du bureau de vote
10h40	2. Déroulement du Congrès <ul style="list-style-type: none">2.1 Vote du règlement du Congrès (le règlement de vote est intégré)2.2 Vote de l'ordre du jour
10h50	2.3 Communications
10h55	3. Procès-verbal du Congrès ordinaire du 8 et 9 septembre 2012 à Lugano
11h00	4. Vote du rapport d'activité 2012/2013
11h05	5. Discours de Christian Levrat, président du PS suisse
11h30	6. Discours d'Alain Berset, conseiller fédéral
11h45	7. Recommandations de vote pour la votation populaire du 28 septembre 2014 <ul style="list-style-type: none">7.1 Initiative populaire «Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!»7.2 Initiative populaire «Pour une caisse publique d'assurance-maladie»
12h30	8. Élections <ul style="list-style-type: none">8.1 Réélection de la présidence8.2 Membres du Comité directeur élus directement par le Congrès
13h15	9. Discours de Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale

- 13h30 **10. Point fort: justice fiscale**
- 10.1 Orateur invité : Prof. Dr. Ueli Mäder, Professeur ordinaire en sociologie à l'Université de Bâle, Professeur à la Haute école en travail social (FHNW)
- 10.2 Débat:
- a) Présentation du papier de position sur la fiscalité
 - b) Débat introductif
 - c) Chapitre 1-3
 - d) Chapitre 4, a-h
 - e) Chapitre 5
 - f) Vote final
- 10.3 Orateur surprise
- 10.4 Toutes les résolutions sur le thème de la justice fiscale
- R-1 Résolution du Comité directeur « Un chèque pour chaque enfant (initiative pour les chèques-enfants) »
 - R-2 Résolution du PS Bâle-Ville „Alternative à la résolution du CD „Un chèque pour chaque enfant““ (NOUVEAU)
 - R-3 Résolution Susanne Leutenegger Oberholzer, CN BL Résolution Susanne Leutenegger-Oberholzer «OUI à l'initiative contre les forfaits fiscaux»
 - R-4 Résolution Cédric Wermuth, CN AG „Stopper maintenant la lutte des classes supérieures!“ (NOUVEAU)
 - R-5 Résolution PS genevois „Pour une péréquation financière inter-cantonale socialement juste“ (NOUVEAU)
- 16h00 **11. Traitement des autres propositions et résolutions**
- R-6 Résolution PS AI « Liberté et sécurité – NON à l'état fouineur! » (NOUVEAU)
 - R-7 Résolution Comité directeur « Etat fouineur – me mélangeons pas tout » (NOUVEAU)
 - R-8 Résolution PS 60+: « Les recettes d'hier ne sont pas la solution aux problèmes d'aujourd'hui. Contre la réintroduction du statut de saisonnier »
 - R-9 Résolution Comité directeur « Poursuivre le plan d'action du PS migrant-e-s – promouvoir la transnationalité des listes électorales »
 - R-10 Résolution PS genevois « Non à l'achat de matériel militaire issu de pays violant le droit international – Non à l'achat des drones d'Elbit Systems pour l'armée suisse » (NOUVEAU)
 - R-11 Résolution du GT politique extérieure « Maintenir la pression pour une réforme de l'Internationale socialiste »
 - R-12 Résolution Brice Touilloux, PS Genève « Projet Comité d'Olten 2018 »
- 17h30 **12. Contribution Solidar Suisse**
- 17h45 **13. Divers / fin**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE

Ordre du jour Point 1.4: Commission de vérification des mandats

Propositions

- Monika Bolliger
- Pascal Zwicky

Proposition du Comité directeur : On procédera à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du congrès.¹

Ordre du jour Point 1.5: Présidence du bureau électoral

Proposition:

- Andreas Berz, PS Berne Nord

Proposition du Comité directeur : On procédera à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du congrès.¹

¹ **Art. 9 Élections : dispositions générales**

Les élections se font en général à main levée. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit. L'élection des 3 membres du Comité directeur peut se faire au bulletin de liste. Si les candidat-e-s ayant obtenu la majorité absolue sont plus nombreux que 3, celles et ceux ayant le moins de voix ne sont pas élus.

Le bureau électoral est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: RECOMMENDATIONS DE VOTE POUR LA VOTATION DU 28 SEPTEMBRE 2014

Initiative populaire

"Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"

Contexte:

L'initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration" de l'association professionnelle Gastrosuisse a été déposée le 21 septembre 2011 avec 118 802 signatures valables. Elle propose que les prestations de restauration soient imposées au même taux de TVA que la livraison de denrées alimentaires, le but étant de mettre fin à des distorsions de concurrence entre la restauration et la branche des denrées à emporter.

A la fois le Conseil fédéral et les deux Chambres fédérales recommandent de rejeter ce projet. Le 21 mars 2014, le Conseil des États s'est prononcé contre l'initiative par 22 voix contre 13 et 7 absentions, tout comme le Conseil national qui s'est prononcé contre par 99 voix contre 82 et 14 absentions. Cette initiative était soutenue au Parlement par l'UDC et des parties du PDC.

Appréciation de l'initiative:

Aujourd'hui, un taux de TVA de 8% est appliqué à la consommation dans les restaurants tandis que les achats à emporter sont imposés à 2,5%. L'initiative cherche à placer les prestations dans des restaurants sur un pied d'égalité avec les prestations à emporter.

A cet effet, les consommations dans les établissements de restauration doivent être soumises au même taux d'imposition que la livraison de denrées alimentaires. L'initiative peut être mise en œuvre de deux manières: la réduction du taux de TVA au même niveau que les prestations à emporter, qui générerait un manque à gagner annuel de l'ordre de 700 à 750 millions de francs ou un relèvement de la TVA sur les denrées alimentaires qui renchérirait par contre les sandwiches et produits du genre et nuirait à la redistribution. Il faudrait s'attendre concrètement à un relèvement du taux de TVA réduit sur les denrées alimentaires de 2,5% à 3,8%. Les denrées alimentaires deviendraient ainsi plus chères pour la collectivité afin que la branche de la restauration et sa clientèle puissent profiter d'un taux plus bas. En d'autres termes, d'après les habitudes de consommation, l'initiative et la compensation financière entraîneraient des charges supplémentaires pour les ménages modestes tandis que les ménages aisés et la branche de la restauration verraient leurs charges allégées. Le PS ne peut accepter ni l'un ni l'autre.

Il a lui aussi reconnu dans son action parlementaire que les différences de taux de TVA entre consommation au restaurant et ventes à emporter pouvaient créer certaines injustices et certains problèmes de délimitation, raison pour laquelle il a soutenu les efforts visant à établir une éventuelle contreproposition. Cependant, les alternatives proposées, telles que la distinction fiscale entre repas et boissons froids et chauds, voire l'idée d'un nouveau taux spécial pour la restauration et l'hôtellerie, n'ont pas su convaincre. Il en découlerait sans cesse de nouveaux problèmes de délimitation, un net manque à gagner et/ou des charges supplémentaires pour les faibles revenus.

Proposition du comité directeur: Il est proposé au Congrès de **rejeter** l'initiative populaire "Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!".

Initiative populaire "Pour une caisse publique d'assurance-maladie"

Contexte:

L'Initiative populaire "Pour une caisse publique d'assurance-maladie" a été déposée le 23 mai 2012 avec 115 841 signatures valables par un comité reposant sur de larges bases. Elle propose que l'assurance-maladie sociale soit mise en œuvre par une institution nationale unique de droit public. Les organes de l'institution seront composés notamment de représentant-e-s de la Confédération, des cantons, des assuré-e-s et des fournisseurs de prestations. Des agences cantonales ou inter-cantonales seront chargées de la fixation des primes, de leur encaissement et du paiement des prestations. Les primes seront fixées par canton et calculées sur la base des coûts de l'assurance-maladie sociale dans le canton. Les réductions de primes pour enfants et jeunes adultes, les franchises au choix et les formules d'assurance alternatives à primes réduites demeureront possibles.

Le Conseil fédéral a proposé au Parlement de rejeter l'initiative en présentant une contreproposition qu'il a toutefois retirée sous la pression de la majorité parlementaire. Les Chambres fédérales ont suivi le Gouvernement en rejetant l'initiative par 132 voix contre 55 au Conseil national et 27 voix contre 12 au Conseil des Etats. Le PS s'est engagé dès le départ pour cette initiative aux côtés des autres organisations et partis et occupe une place prépondérante au sein du Comité d'initiative. Le groupe PS s'est ainsi prononcé comme un seul homme pour l'initiative au cours des débats et des votes.

Appréciation de l'initiative:

L'assurance-maladie sociale est née dans les années 1990 d'un compromis politique. Elle devait être à la fois sociale et axée sur le marché. L'assurance-maladie est obligatoire pour toute personne résidant en Suisse et est mise en œuvre par 61 caisses-maladie dans un système concurrentiel. Les assureurs sont tenus d'admettre toute personne dans l'assurance de base aux mêmes conditions, quels que soient son âge, son sexe ou son état de santé. Le catalogue des prestations est le même pour toutes les caisses-maladie. Le montant de la prime varie en fonction de l'assureur, du canton et de la formule d'assurance choisie. Les enfants et les jeunes adultes bénéficient de réductions de primes. Il en résulte globalement près de 300 000 primes différentes que l'Office fédéral de la santé doit contrôler et approuver chaque année. Les régulations et la jungle des primes aboutissent à une pseudo-concurrence qui se traduit essentiellement par la chasse aux "bons risques" au détriment de la qualité des soins. Loin de générer de l'efficacité, cette "concurrence régulée" rend le marché de l'assurance maladie coûteux et opaque.

Au lieu d'investir dans la qualité et les modèles de soins novateurs, les 61 caisses-maladie s'efforcent d'échapper dans la mesure du possible aux "mauvais risques" ou de s'en défaire sur le dos de la concurrence. Les patients âgés ou atteints de pathologies chroniques sont les premiers à en souffrir. Personne n'est incité à proposer à ces assuré-e-s des programmes de soins coordonnés afin d'améliorer leur qualité de vie. Cette situation changera avec une caisse-maladie publique qui aura un intérêt à offrir des soins de qualité et efficaces à la minorité d'assuré-e-s qui génèrent la majeure partie des frais. Des économies d'échelle et des baisses des primes de 5% à 10% seront possibles à moyen et à long terme. A court terme, des frais de marketing et de publicité de l'ordre de 300 à 400 millions de francs seront à prévoir.

L'égalité des droits n'est pas garantie malgré le catalogue de prestations défini par la loi. On note des inégalités dans l'accès à certaines prestations de soins de santé. Pour les assuré-e-s tributaires d'accords de prise en charge pour des cures de réadaptation ou certains médicaments contre le cancer par exemple, l'appartenance à la "mauvaise" caisse de maladie peut signifier la fin d'une thérapie.

Au bout d'une vingtaine d'années d'existence de la Loi sur l'assurance maladie, le constat d'échec de l'expérience d'une assurance sociale selon un système concurrentiel s'impose. C'est la raison

pour laquelle il faut substituer aux multiples caisses maladies privées une caisse publique garante de qualité et d'égalité des droits.

Proposition du Comité directeur : Il est proposé à l'AD d'**accepter** l'initiative populaire "Pour une caisse publique d'assurance-maladie".

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLECTIONS

Élection à la présidence

Se représente :

Christian Levrat, conseiller des états (FR)

Élection à la vice-présidence

Se représentent :

Marina Carobbio, conseillère nationale (TI)

Jacqueline Fehr, conseillère nationale (ZH)

Barbara Gysi, conseillère nationale (SG)

David Roth, président de la Jeunesse socialiste (LU)

Géraldine Savary, conseillère aux États (VD)

Élection des membres du Comité directeur directement élu-e-s par le Congrès

Se représentent :

Mario Carera, Berne

Vera Ziswiler, Zurich

Est démissionnaire :

Lathan Suntharalingam, Lucerne

Les candidatures suivantes ont été déposées :

Françoise Bassand, Zurich

Filippo Rivola, Lausanne

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: JUSTICE FISCALE

UNE POLITIQUE FISCALE SOCIALISTE POUR TOUS, SANS PRIVILÈGES

1. Sans impôts, pas de service public ni juste répartition des richesses !

Le PS s'engage pour une société aussi juste que progressiste où les chances sont égales pour toutes et tous. Cela implique un État en mesure d'agir efficacement parce que disposant des ressources nécessaires. Ce dernier doit garantir à ses citoyen-ne-s la sécurité sociale, une formation de qualité supérieure, de bonnes infrastructures et institutions de service public ainsi qu'une offre culturelle la plus diversifiée possible. Ce sont les recettes fiscales qui financent ces tâches et prestations des collectivités publiques comme elles assurent la péréquation financière sociale et régionale grâce à l'État.

La politique fiscale est donc une composante essentielle de l'action et de la politique socialiste. Elle fait partie des priorités du PS Suisse qui revendique la justice pour tous, sans privilèges et milite pour une société solidaire². C'est que la justice fiscale ne cesse d'être laminée - comme l'équité sociale - par l'introduction de niches spécifiques dont profitent les plus aisés. En outre, la législation actuelle ne correspond plus aux conditions de vie réelles de plus en plus de personnes, manquant ainsi à remplir son rôle d'une imposition correcte qui contribue efficacement aux efforts de l'état tout en permettant une juste redistribution des richesses.

La justice fiscale signifie donc une imposition équitable en fonction du principe de la capacité financière comme le stipule la Constitution fédérale à l'alinéa 2 de son article 127. La justice fiscale n'implique aucun privilège des riches par rapport aux pauvres, des personnes morales par rapport aux personnes physiques, des investisseurs ou des spéculateurs par rapport aux travailleuses et travailleurs. Les impôts constituent ainsi la condition impérative du financement des prestations publiques: leur perception ne peut souffrir d'une quelconque lacune ou exception. Quiconque vit en Suisse profite automatiquement des infrastructures à disposition et doit donc contribuer à leur financement en fonction de ses possibilités. La charge fiscale doit être répartie sur toutes les épaules. L'écart entre riches et pauvres, entre managers et petites mains, entre les nations, les cantons et les communes doit être corrigé au moyen d'une fiscalité efficace.

Depuis l'introduction, en 2003, du frein aux dépenses sur le plan fédéral et de dispositifs similaires dans les cantons, la politique est strictement gérée sur le plan des recettes: quiconque souhaite réduire les dépenses des collectivités publiques n'est plus contraint de réviser les lois correspondantes, il suffit de couper directement le robinet. Cela a eu notamment pour effet de circonscrire le champ des affrontements autour de la politique sociale aux seules orientations fiscales. Ces dernières années, la volonté de la droite d'affaiblir l'état s'est considérablement renforcée, se traduisant - en particulier dans certains cantons - par la réduction de ses prestations en raison de baisses fiscales massives³. Outre des réductions d'impôts pour les hauts revenus et les grandes fortunes, plusieurs cantons ont purement et simplement aboli des taxes sur les successions ou encore sur divers types de bénéfices d'entreprises, à l'unique avantage des plus nantis. De fait, les moyens nécessaires - par exemple à une école publique de qualité - manquent cruellement. Sans forcément de conséquence sur celles et ceux qui peuvent se permettre d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées.

² Voir [Propositions socialistes pour simplifier les impôts et rétablir l'égalité devant le fisc](#). Berne, 5 juillet 2005.

³ Voir [Zentralschweizer SP-Sektionen kämpfen gegen Steueroasen](#). Berne, 16 avril 2014.

Dans le cadre des débats consacrés à la politique fiscale et financière, la droite s'est ainsi pratiquement exclusivement fixée sur le taux d'imposition alors même que personne n'a pu - jusqu'ici - établir une relation de cause à effet entre son ampleur et la prospérité ou la croissance économique. Les pays scandinaves où il est particulièrement élevé comptent ainsi également parmi les plus prospères et les plus compétitifs sur le plan international.

2. Le riches sont devenus et deviendront toujours plus riches

En 2014, les 300 personnes les plus riches de Suisse disposaient, selon le magazine Bilan, d'une fortune aux alentours de 564 milliards de francs, 100 milliards de plus qu'avant la crise financière. Sur le plan international, la Suisse fait partie des pays où la fortune est la plus inégalement répartie⁴, uniquement précédée par la Namibie ou encore Singapour. On estime que 10% de la population y possède plus de 83% de la fortune totale⁵.

Pour autant, l'écart entre les salaires n'a cessé de se creuser ces dernières années. L'enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS) confirme ce déséquilibre croissant: tandis que les salaires d'une minorité plus aisée ont augmenté d'au moins 39% entre 1996 et 2010, les revenus modestes et moyens ont dû se contenter d'une hausse de 7 à 8%. La discrimination salariale des femmes s'est également accrue et cet écart n'est pas seulement lié aux excès de quelques top-managers: les salaires des 10% des gens les mieux rémunérés dans notre pays - environ 400'000 personnes - ont également considérablement augmenté par rapport aux bas et moyens salaires⁶. Cette tendance est par ailleurs loin de s'éteindre, les chiffres de l'OFS infirment ainsi la théorie voulant que tout le monde profite de la croissance économique. En réalité, depuis 2010, les salaires de ces 10% de personnes les mieux rémunérés ont augmenté - en moyenne - de 9'900 francs par année alors que ceux des 10% les moins bien payées ont diminué de près de 300 francs par personne et par année.

A-1 Günter Baigger, PS Lucerne, chapitre 2

A ce texte viendrait donc s'ajouter le passage suivant:

« Cette évolution se voit encore renforcée par le fait que, dans de nombreuses communes, on observe que quelques habitant-e-s seulement paient des impôts sur un revenu élevé. A Kriens, par exemple, qui compte plus de 26'000 habitant-e-s, 353 ménages seulement ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Cela laisse apparaître, d'une part, que la législation fiscale actuelle présente, selon toute vraisemblance, des lacunes aussi importantes qu'injustifiables et - d'autre part - que la morale fiscale laisse de plus en plus à désirer. Le PS entend lutter contre cette tendance et proposer des mesures appropriées. »

Motifs:

La révélation de la répartition des revenus dans une commune génère, chez de nombreux citoyen-ne-s une colère justifiée. En tant que socialistes, nous nous devons d'agir. Tous ces gens en colère ne comprendraient pas que nous ignorions ce problème et ne nous attachions pas à combler ces lacunes et à combattre les infractions. C'est la raison pour laquelle j'avais - en tant que délégué et au nom du PS lucernois - déposé une proposition en ce sens voici près d'une année. Celle-ci n'a cependant pas été reprise dans ce papier de position par ailleurs plutôt très bon. Je considère cependant que, sur un aspect majeur, elle complète efficacement le texte du Comité directeur.

⁴ u.a. Credit Suisse Research Institute. Global Wealth Databook. Zürich, 2010, Ueli Mäder et al. Wie die Reichen denken und lenken. Zürich, 2010.

⁵ Hans Baumann/Beat Ringger (Hrsg.). Richtig Steuern. Zürich, 2011.

⁶ Daniel Lampart/David Gallusser. SGB Dossier Nr. 97. Boni und wachsende Lohnschere. Bern, 2013.

Proposition du Comité directeur : accepter avec modifications

« La législation fiscale actuelle ne touche que marginalement les hauts revenus et les grandes fortunes. Dans de nombreuses communes, on observe que quelques habitant-e-s seulement paient des impôts sur un revenu élevé. A Kriens, par exemple, qui compte plus de 26'000 habitant-e-s, 353 ménages seulement ont un revenu imposable supérieur à 100'000 francs. Cela ne peut s'expliquer, d'une part, que par la persistance de lacunes aussi importantes qu'injustifiables et - d'autre part - par une morale fiscale laissant de plus en plus à désirer ».

Motifs : la proposition a été quelque peu raccourcie et adaptée sur le plan rédactionnel pour s'insérer dans le papier de position.

Ce déséquilibre croissant, sur le plan mondial, entre revenus et fortune va de pair avec la baisse constante des prélèvements fiscaux. Influencés par le discours néolibéral qui veut « moins d'impôt, moins d'état et plus de responsabilité individuelle » et en fonction de la mobilité toujours plus grande des multinationales et des millionnaires, la plupart des états misent sur le court terme et tentent leur « chance » en baissant les impôts les uns après les autres. Il y a des décennies que les socialistes mettent en garde contre cette concurrence absurde, sans parvenir pour autant à faire cesser ce jeu dangereux et aux conséquences dramatiques..

Le dernier ouvrage de l'économiste français Thomas Picketty⁷ démontre sans équivoque comment les riches se sont encore enrichis ces dernières années: dans la mesure où le capital génère plus de revenus que la croissance économique, la part de gâteau des grandes fortunes ne cesse de s'accroître. En outre, plus les différences se creusent entre riches et pauvres et plus les problèmes sociaux augmentent comme le confirme l'analyse du britannique Richard Wilkinson⁸. Qu'il s'agisse de la criminalité, de santé publique ou d'espérance de vie, les pays où l'inégalité est la plus flagrante - à l'image des États-Unis - connaissent des difficultés. En raison de l'enrichissement éhonté de certains - et pas forcément d'entrepreneurs qui créent des places de travail - ce n'est pas seulement la justice sociale qui souffre, mais aussi la démocratie dans son ensemble.

Même l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constate les conséquences fatales de cette politique néolibérale et reconnaît que, dans pratiquement tous les pays industrialisés, la part du revenu national détenue par une minorité aisée ne cesse de s'accroître, en particulier aux USA où elle a plus que doublé entre 1980 et 2012 (20%). En Suisse, la part de revenu des plus riches est passée, dans le même temps, de 8,5 à 11%. L'évolution de la fiscalité n'y est pas étrangère: entre 1981 et 2013, dans les pays industrialisés, les quotités des revenus les plus élevés ont baissé de 66 à 43% tandis que - grâce à diverses lacunes -- l'imposition effective a également diminué. La raison de cette inégalité grandissante est notamment le fruit de l'explosion des hauts revenus grâce aux salaires et autres boni excessifs, d'abord dans le secteur financier, puis - progressivement - dans pratiquement toutes les autres branches de l'économie. La correction temporaire due à la crise financière de 2008 est, aujourd'hui déjà, plus que compensée.

Cette tendance a au moins un effet politique positif: confronté à l'augmentation de leur dette suite à la crise, la plupart des états ne peuvent plus se permettre d'ignorer la situation et appellent, sur le plan international, à de nouvelles règles difficilement imaginables il y a quelques années encore si ce n'est dans les cercles de réflexion socialistes. L'échange automatique d'information en matière fiscale⁹ (AIA) a été défini comme un standard global par l'OCDE qui a également décidé d'un plan

⁷ Thomas Picketty. *Capital in the Twenty-First Century*. Cambridge, 2014.

⁸ Richard Wilkinson. *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*. London, 2010.

⁹ OECD. *Standard for Automatic Exchange of Financial Account Information*. Paris 2014

de mesure concrètes pour lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices¹⁰ (Base Erosion and Profit Shifting, BEPS). Cela va porter un coup fatal au modèle d'affaires helvétique basé sur le secret bancaire propice à la soustraction fiscale comme au concept d'imposition des bénéficiaires des entreprises agressivement mené par la Suisse au détriment - notamment - de ses voisins européens. L'OCDE a également décidé de lutter contre la tolérance tacite à l'égard des flux financiers illicites (Illicit Financial Flows) en provenance de pays en voie de développement et dépassant largement les montants de l'aide au développement. Dans ce domaine aussi, la politique fiscale joue un rôle central.¹¹

3. Les éléments principaux d'un système fiscal équitable

a. Pas de privilèges et moins de déductions

Le système fiscal actuel doit être plus simple et plus juste. Car, dans un dispositif basé sur la progressivité de l'impôt, la multitude de déductions possibles favorise toujours les personnes déjà les plus aisées, vidant de sa substance le principe de l'imposition selon la capacité économique et financière. Lorsque les familles, les investissements écologiques, les dons à des formations politiques, etc. sont encouragés, dans le cadre de l'impôt fédéral direct, par le biais de déductions, ce sont toujours les plus hauts revenus qui en profitent le plus tandis que toute la collectivité fait face à la baisse des recettes fiscales.

b. Une assiette plus large permet des baisses d'impôt sans perte de recettes

Le principe de l'imposition selon la capacité économique stipule que tous les types de revenus soient imposés de manière identique, indépendamment de leur origine. Cela signifie que les salaires, les intérêts et revenus du capital, les dividendes, les héritages comme les gains immobiliers soient placés sur pied d'égalité. Plus l'assiette fiscale est large, moins la quotité d'impôt doit être importante. Cela implique de rejeter les propositions visant à instrumentaliser le système fiscal (en règle générale par le biais de déductions) pour atteindre d'autres objectifs.

L'assiette fiscale doit donc être élargie pour que les revenus et la fortune réels soient effectivement imposés. La multiplicité des possibilités de déductions doit être abandonnée au profit d'une simplification de l'impôt direct. Pour remplacer les déductions, il faut introduire des allocations spécifiques (des allocations pour enfant, par exemple) qui permettent de soutenir les personnes qui en ont besoin sans effets d'aubaine.

Les déductions rendent le système fiscal moins transparent et facilitent l'évasion fiscale. Pour autant, élargir l'assiette ne signifie pas renoncer au principe de la progressivité de l'impôt.

A-2 PS vaudois, chapitre 3b

NOUVEAU : Les déductions rendent le système fiscal moins transparent et facilitent l'évasion fiscale. Pour autant, élargir l'assiette ne signifie pas renoncer au principe de la progressivité de l'impôt. ***En revanche, l'amélioration des recettes fiscales par une imposition plus englobante doit pouvoir également permettre d'alléger l'échelle de la progressivité des impôts pour les classes populaires et moyennes. De telles baisses ciblées peuvent contribuer à compenser, tant qu'elle perdure, l'augmentation constante d'autres frais (logement, santé, etc.).***

Proposition du Comité directeur : accepter

¹⁰ OECD, [Action Plan on Base Erosion and Profit Shifting](#), Paris, 2013.

¹¹ OECD, [Illicit Financial Flows from Developing Countries: Measuring OECD Responses](#), Paris 2014.

c. Une imposition individuelle sans référence à l'état civil

En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Son introduction est une des principales revendications du PS qui juge que l'état civil n'a aucune incidence sur la capacité économique et ne saurait donc constituer un critère valable. La situation spécifique des familles doit être prise en compte par l'attribution d'allocations pour enfant (voir 4c).

d. La progressivité pour plus de justice.

Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu, soit le fait que les personnes plus aisées paient plus d'impôt, non seulement dans l'absolu, mais en termes de pourcentage assure la solidarité des plus riches avec le reste de la société. Quand on ne dispose que d'un revenu modeste, la charge fiscale est forcément plus lourde que pour quelqu'un qui gagne significativement plus que ce qu'il doit verser. La progressivité fait en sorte que cette charge soit la même pour tous. Dans un monde où les inégalités se creusent et où les hauts salaires ne sont plus en rapport avec le travail fourni ni les responsabilités assumées, elle est plus que nécessaire.

Il convient donc de conserver la progressivité relativement forte de l'impôt fédéral direct car elle garantit que les hauts revenus helvétiques contribuent de manière équitable à la collectivité et ce même si la droite et les milieux économiques l'ont en horreur. Plus fondamentalement, il faut tout mettre en œuvre pour empêcher le glissement de l'impôt direct et progressif vers les impôts indirects ou les taxes diverses. Celui-ci conduit à charger plus fortement les revenus modestes et moyens que les hauts revenus. Raison pour laquelle et dans la mesure du possible, les taxes doivent être abandonnées et leur objectif rempli par l'imposition ordinaire.

A-3 PS vaudois, chapitre 3d

NOUVEAU : d. La progressivité pour plus de justice.

Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu, soit le fait que les personnes plus aisées paient plus d'impôts, non seulement dans l'absolu, mais en termes de pourcentage assure la solidarité des plus riches avec le reste de la société. ~~Quand on ne dispose que d'un revenu modeste, la charge fiscale est forcément plus lourde que pour quelqu'un qui gagne significativement plus que ce qu'il doit verser. La progressivité fait en sorte que cette charge soit la même pour tous.~~ Dans un monde où les inégalités se creusent et où les hauts salaires ne sont en rapport ni avec le travail fourni, ni les responsabilités assumées, elle est plus que nécessaire. ***Son esprit est simple: il faut imposer peu ou pas les revenus nécessaires pour vivre, puis graduellement un peu plus les revenus permettant de vivre dans le confort, pour imposer ensuite fortement les revenus les plus élevés. Elle n'est donc pas figée: l'échelle de la progressivité varie selon les cantons, et aussi selon les pays, et elle a varié dans le temps. En fonction de changements dans la répartition des revenus et d'augmentation des frais fixes plus rapides que l'inflation ou l'évolution moyenne des salaires, elle peut et doit être adaptée pour rester fidèle à sa définition.***

Proposition du Comité directeur : accepter

e. Une harmonisation fiscale pour enrayer une concurrence ruineuse

La concurrence fiscale à laquelle se livrent les cantons pénalise une majorité de la population - à l'exception des entreprises les plus mobiles et des personnes fortunées qui ont les moyens de faire chanter les autorités fiscales. C'est pourquoi il est urgent d'harmoniser les dispositions et quotités fiscales cantonales pour les personnes morales comme les personnes physiques. Il est totalement absurde qu'une société anonyme ou une personne privée ait la possibilité de se déplacer d'un canton à l'autre (et parfois, de quelques kilomètres seulement !) pour des raisons fiscales. Cela privilégie indûment les entreprises particulièrement mobiles, à commencer par les sociétés « boîte-aux-lettres ». Cette course aux baisses d'impôts est d'autant plus absurde qu'en comparaison internationale, la charge fiscale suisse est - aujourd'hui déjà - particulièrement légère, que ce soit pour les personnes physiques ou morales. Il faut une harmonisation et plus de coordination pour lutter contre cette concurrence excessive. A défaut, il est à craindre que la péréquation financière actuelle ne soit plus en mesure de rééquilibrer des différences considérables en matière fiscale.

f. Un engagement international contre l'évasion fiscale

De nombreux problèmes liés à la fraude ou à l'évasion fiscale ne peuvent se résoudre sur le seul plan national. La globalisation et la libéralisation de la circulation des capitaux offrent des possibilités pratiquement illimitées aux entreprises multinationales et millionnaires très mobiles d'« optimiser » leur imposition en jouant sur les différentes législations nationales¹². Chaque jour, des milliards font virtuellement le tour du monde, souvent via des places offshore, afin - par exemple - de verser des dividendes dans un pays qui ne les taxe pas puis de les transférer dans un autre sous la forme d'un prêt dont les intérêts sont libres d'impôt, au nez et à la barbe des autorités fiscales. Ce trafic international ne peut être combattu qu'au moyen de règles et des initiatives internationales à l'image des plans d'action spécifiques de l'OCDE.

A-4 PS canton Zurich, chapitre 3f

NOUVEAU : Complément au point 3f:

Dans cette perspective, une meilleure transparence fiscale est indispensable. Notamment pour les entreprises multinationales qui - aujourd'hui - profitent des lacunes en la matière pour dissimuler leurs profits. (country to country reporting, initiative fiscale européenne).

Proposition du Comité directeur : accepter

A-5 JS, chapitre 3g

Proposition: 3. Les éléments principaux d'un système fiscal équitable

NOUVEAU :: g) Un fort impôt progressif sur la fortune

Les programmes d'économies lancés récemment dans pratiquement tous les cantons démontrent que les recettes et les dépenses des collectivités publiques sont d'être en équilibre. Plutôt que de résoudre ce problème en réduisant les prestations ou en augmentant l'impôt sur le revenu, le bon sens voudrait - après qu'ils aient largement profité des cadeaux fiscaux antérieurs - que l'on contraigne les plus riches à prendre enfin leurs responsabilités.

¹² Thomas Rixen/Klaus Seipp. FES Wiso Diskurs. [Mit mehr Transparenz zu einem gerechten Steuersystem](#). Berlin, 2009. ¹²

Introduire un impôt sur la fortune élevé et fortement progressif permettrait de faire en sorte que tout le monde passe à la caisse en fonction de sa capacité économique et que l'État dispose des moyens nécessaires pour financer ses principales prestations et ses investissements.

Motif : Une imposition équitable de la fortune est un des éléments essentiels d'une politique fiscale socialiste. La JS considère, dès lors, qu'il ne saurait être absent d'un papier de position consacré à cette thématique.

4. Les huit piliers centraux de la politique fiscale

A-6 JS, chapitre 4 a-h

4. Les ~~huit~~ piliers centraux de la politique fiscale (nouveau: « neuf »)

i. (nouveau) Un impôt sur la fortune pour que les super-riches prennent leurs responsabilités

Voici peu de temps, aux États-Unis, le mouvement « Occupy Wall street » et son slogan « We are the 99% » a attiré l'attention sur l'accaparement de la fortune par un tout petit pourcentage de la population américaine. Il n'en va pas autrement en Suisse : 0,21% des plus riches contribuables (quelque 10'000 personnes) possèdent plus d'un quart de la fortune totale. 1.08% de la population suisse (environ 53'500 personnes) possèdent plus de fortune que 95% moins aisées.¹³

Les analyses de l'Office fédéral de la statistique confirment par ailleurs que prétendre qu'une majeure partie de cette fortune provient de l'épargne relève de l'illusion. Sans surprise, le quintile de la population aux revenus les plus faibles n'a généralement pas la possibilité de faire des économies: les dépenses totales dépassent la somme des revenus. De manière assez logique, plus le revenu est élevé, plus la part de ce reste qui peut être épargné est élevée. Le quintile moyen peut ainsi mettre de côté environ 10'000 francs par année. Dans ces conditions, même en travaillant pendant 45 ans, l'épargne gagnée à la sueur de son front ne dépassera pas le demi million de francs.¹⁴

La démonstration est sans équivoque: un impôt sur la fortune plus élevé ne toucherait qu'une infime partie de la population alors que l'ensemble de la collectivité pourrait en profiter. D'un point de vue socialiste, ces recettes supplémentaires constituent le seul moyen d'endiguer les mesures d'austérité qui frappent quasiment tous les cantons et d'éviter des coupes sombres dans les domaines de la formation, de la santé ou de la sécurité sociale.

Le PS exige:

- *Un impôt progressif sur la fortune et une taxe de un pourcent sur les actifs nets à partir de 2 millions de francs.*

Propositions A-4 et A-5

Proposition du Comité directeur : rejeter

Motifs : le papier de position se concentre avant tout sur la politique fiscale de la Confédération et, dès lors, n'aborde pas certains impôts cantonaux spécifiques comme ceux sur les gains en capital ou sur la fortune, ne serait-ce aussi parce que la situation concrète est très différente selon les cantons.

¹³ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/02/blank/key/vermoegen.html>

¹⁴ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/02/blank/dos/04/01.html>

L'objectif du papier de position n'est pas de fournir une vue d'ensemble de tous les types d'impôts en Suisse, mais bien plutôt de spécifier les principes socialistes fondamentaux en la matière ainsi que les plus importants chantiers à entreprendre. Sur le plan fédéral, l'initiative visant à introduire un impôt national sur les successions se veut une réponse à la taxation insuffisante des grandes fortunes. Dans la mesure où la droite la combat en faisant justement référence aux impôts sur la fortune existants dans les cantons, il ne paraît pas opportun de revendiquer - en parallèle - l'introduction d'un impôt fédéral sur les successions ET une imposition supplémentaire sur la fortune. Il appartient aux partis cantonaux de déterminer si, dans leur région, une taxation plus élevée de la fortune est le bon moyen d'améliorer la justice fiscale.

a. Une réforme équitable de l'imposition des entreprises

Les entreprises dépendent des prestations des collectivités publiques financées par l'impôt. Des infrastructures bien développées et entretenues, un système de formation de qualité supérieure, etc. contribuent significativement à la création de valeur et, en définitive, à générer des profits pour les entreprises. Il convient donc d'assurer une taxation appropriée des entreprises là où elles sont implantées et non dans un autre site où les impôts sont moins importants.

L'ampleur de l'évasion fiscale est gigantesque: on estime que, dans le monde entier, quelque 12'000 milliards de dollars qui ont échappé à l'impôt reposent dans des paradis fiscaux comme les îles anglo-normandes, les Caraïbes ou encore la Suisse. Ce sont des moyens qui manquent aux autres états pour financer leurs prestations publiques et qui sont donc prises en charge par les seuls contribuables honnêtes. C'est un problème qui ne peut être résolu que dans le cadre d'une coopération internationale car, dans le cas contraire, il subsistera toujours l'un ou l'autre moyen de contourner les réglementations en place.

N'en déplaise à la rhétorique néolibérale, il n'y a pas d'éléments probants à même d'alimenter la théorie qui veut que le taux d'imposition soit un facteur décisif d'implantation d'entreprises. Les décisions en la matière reposent sur l'évaluation globale de plusieurs critères différents et la Suisse dispose de nombreux atouts (infrastructures publiques, niveau de formation, concentration de sociétés innovantes et de hautes écoles, sécurité, stabilité, etc.). En comparaison internationale, l'imposition des entreprises demeure pourtant indécemment basse dans notre pays parce que la Suisse mène, dans ce domaine, une politique agressive plus proche de celle d'un pays en voie de développement qui cherche à tout prix à attirer des entreprises sur son territoire.

Alors que l'évolution des bénéfices des entreprises et des recettes fiscales a été à peu près parallèle jusqu'en 1997, l'écart n'a cessé de se creuser depuis. Les bénéfices ont pris l'ascenseur jusqu'à quadrupler en 2008. En fonction de l'introduction de nouvelles possibilités d'échapper à l'impôt, les recettes de la Confédération n'ont que doublé sur la même période. Pourtant, par le biais de l'impôt fédéral direct, la Confédération accorde moins de rabais d'impôt aux entreprises étrangères venant s'installer sur territoire suisse que les cantons qui ont mis en place des statuts spéciaux. La Confédération, n'accordant aucun rabais dans le cadre de l'impôt fédéral direct, contrairement aux cantons, a vu ses recettes sur les bénéfices des entreprises multipliées par 4 en 20 ans. Dans le même temps, le PIB nominal n'a cru que de 70%. On voit donc que la Confédération est devenue extrêmement dépendante de cette manne. Cette évolution n'est pas due au hasard. Elle reflète au contraire une stratégie construite de braconnage fiscal. Face à la critique de l'étranger, la Confédération croyait naïvement pouvoir se défendre en montrant qu'elle-même n'octroyait aucun rabais, en se défaussant sur les cantons. Ces pratiques de dumping ne sont plus acceptées au plan international. Un mouvement inverse s'est engagé dans le cadre de l'OCDE et du G20. Peu à peu, un instrumentaire international contraignant se met en place pour lutter contre ces excès¹⁵.

¹⁵ Roger Nordmann. Réforme III de l'imposition des entreprises – [Analyse et propositions](#). Lausanne 2014

Aujourd'hui, les accords sur la double imposition visent à éviter que les mêmes montants soient taxés deux fois. Ils devraient plutôt garantir que les impôts soient perçus là où il y a véritablement création de valeur.

Le PS exige:

- L'élimination des cadeaux fiscaux aux actionnaires et aux entrepreneurs par l'exonération partielle des revenus des dividendes et l'introduction du principe de l'apport en capital de la réforme de l'imposition des entreprises (USR II). Cela comprend également les cotisations sociales des employé-e-s et managers rémunérés par des dividendes avec des conséquences considérables sur les recettes de l'AVS.
- L'introduction d'un impôt sur les gains en capitaux pour corriger les lacunes de l'imposition sur les profits boursiers et partiellement financer la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- La compensation pleine et entière, par les entreprises ou les actionnaires, des pertes de recettes qui pourraient découler de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises.
- Pas de nouvelles niches fiscales comme par exemple la revalorisation libre d'impôt des réserves latentes des sociétés à statut particulier.
- Des prescriptions relatives à la transparence de la comptabilité des multinationales afin d'empêcher le transfert des bénéficiaires dans des pays où la fiscalité est plus basse, mais aussi lutter contre la corruption.

A-7 PS canton Zurich, chapitre 4a

Complément au point 4a après « Le PS exige »:

Pas d'introduction de nouveaux instruments fiscaux privilégiant les entreprises comme les « licence-box » qui génèrent non seulement d'importantes pertes fiscales, mais conduiront également à de nouvelles difficultés sur le plan international.

Proposition du Comité directeur : accepter avec modifications

« Pas d'introduction de nouveaux dispositifs d'optimisation fiscale qui sont non seulement contestés sur le plan international, mais génèrent également d'importantes pertes fiscales. La Suisse doit se doter d'un système fiscal qui corresponde aux standards internationaux ».

Motifs : la crainte que la Suisse, grâce à des règlements d'exception du type « licence-box », parvienne à nouveau à évoluer dans la zone grise de la politique fiscale n'est certainement pas injustifiée. Compte tenu de l'évolution au sein de l'OCDE et de l'examen du système de « licence-box » mené par l'UE, il convient cependant de s'assurer que la Suisse ne puisse pas échapper à la tendance à s'éloigner de ce régime spécial. Par ailleurs, on ne peut pas totalement exclure qu'une définition stricte de ce système acceptée sur les plans européen et international puisse être appliquée en Suisse, ne serait-ce que dans le cadre d'une solution provisoire de transition.

b. La fin du secret bancaire

Comme le démontre sans équivoque l'évolution récente, le rejet obstiné - par la droite et le Conseil fédéral - de l'introduction de l'échange automatique d'informations était une bien mauvaise idée. La Suisse est désormais confrontée à une insécurité juridique majeure et a dû se résoudre à céder aux menaces et exigences de la communauté internationale plutôt que d'avoir elle-même mis en

place les conditions-cadre susceptibles de développer une place financière plus propre et concurrentielle.

Des procédures de diligence renforcées seront ainsi introduites pour s'assurer valablement que - indépendamment de leur pays d'origine - les clients soient en règle avec les autorités fiscales. Cet échange doit intervenir avec tous les pays qui disposent des capacités et d'une infrastructure appropriées. Pour tous les autres, une déclaration individuelle s'impose. Dans le cas contraire, la soustraction fiscale se poursuivra sous d'autres formes.

En raison de son statut de place financière de premier plan pour la gestion de fortune par delà les frontières, la Suisse doit absolument se fixer les standards les plus élevés dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes, la corruption, la fraude fiscale, etc. Les polémiques à répétition autour du « Swiss finish » n'ont donc aucune raison d'être. Les acteurs de la place financière comme les autorités feraient mieux de se concentrer à combler toutes les lacunes et à établir (et mettre en œuvre) des standards indiscutables.

Le PS exige:

- L'introduction immédiate de l'échange automatique d'informations et la reprise des normes internationales en matière de transparence.
- L'abrogation de toutes les clauses du droit national qui permettent - en Suisse et à l'étranger - l'entraide administrative et juridique en matière fiscale.
- La conclusion d'accords relatifs à l'imposition à la source avec tous les pays avec lesquels l'échange automatique d'informations n'est pas encore possible, en particulier les pays en voie de développement.
- Il faut également conclure - avec tous ces pays - un accord permettant de liquider le passé, à savoir les montants soustraits au fisc qui n'ont toujours pas été imposés.
- Le renforcement des capacités de contrôle des administrations fiscales fédérales et cantonales.
- La mise en œuvre pleine et entière des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) pour combattre efficacement le blanchiment d'argent.

A-8 Tessa Nerini und Annina Aeberli, PS Bâle Ville, chapitre 4b

Complément au chapitre 4b « La fin du secret bancaire »

NOUVEAU : 1. Alors que la soustraction fiscale en provenance de l'étranger ne pourra plus se réfugier derrière le secret bancaire, la situation - en Suisse même - ne s'est pas vraiment améliorée. Dans notre pays, la différence demeurant entre soustraction et fraude fiscale (voir la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD), art. 175-178 et 186) est sujette à caution dans la mesure où elle considère toujours la soustraction fiscale comme un délit mineur. En cas de soupçon de soustraction fiscale, les services des contributions doivent pouvoir exiger des informations précises de la part des banques.

2. La puce relative à « l'abrogation de toutes les clauses du droit national qui permettent - en Suisse et à l'étranger - d'entraver l'entraide administrative et juridique en matière fiscale » doit donc être complétée en faisant mention de la suppression de toute différence, dans notre pays, entre soustraction et fraude fiscale afin d'empêcher d'éventuels contournements de la loi.

Motif : les dispositions contenues dans ce paragraphe se concentrent presque exclusivement sur le contexte international et sous-estiment la portée de la soustraction fiscale dans notre pays. Chaque tentative de soustraire des avoirs au fisc nuit à l'ensemble de la collectivité - en Suisse aussi. La différence entre soustraction et fraude fiscale est l'une des dernières échappatoires qui sub-

siste encore. Il convient de tout mettre en œuvre pour la supprimer - dans l'intérêt de toutes et de tous.

Proposition du Comité directeur : accepter

A-9 Tessa Nerini und Annina Aeberli, PS Bâle Ville, chapitre 4b

Complément à l'engagement du PS contre les paradis fiscaux sur le plan international:

NOUVEAU : *Il convient d'introduire, dans ce document, l'exigence d'un « engagement proactif de la Suisse dans les organisations internationales pour la suppression des paradis fiscaux et des pratiques d'optimisation fiscale. »*

Explications : l'optimisation fiscale est un mal qui touche le monde entier. Il ne suffit pas de respecter - à l'intérieur de nos frontières - les standards de l'OCDE et du GAFI. Tous les pays doivent faire en sorte que ces lignes directrices s'appliquent et soient respectées sur l'ensemble de la planète.

Proposition du Comité directeur : accepter

c. De l'imposition des familles à l'imposition individuelle

La question centrale est celle du lien actuel et injuste entre charge fiscale et état civil. Notamment parce que le nombre de personnes célibataires, mais aussi des personnes dont l'état civil change à plusieurs reprises tout au long de leur vie ne cesse croître. D'un point de vue socialiste, l'imposition individuelle est clairement préférable au modèle du *splitting*. En matière fiscale comme d'assurances sociales, l'indifférenciation de l'état civil est une des conditions essentielles de l'égalité entre hommes et femmes, mais aussi entre différents modes de vie. Le principe de l'imposition individuelle correspond aussi l'augmentation des ménages de célibataires ou de familles éclatées. Privilégier un type de ménage par rapport à un autre ne se justifie pas. Il faut également renoncer à un modèle qui permettrait de choisir le mode d'imposition. Cela rendrait le système trop compliqué et favoriserait l'optimisation fiscale.

En augmentant les déductions fiscales pour enfant, ont réduit automatiquement le revenu imposable. En fonction de la progressivité de l'impôt, les revenus supérieurs profitent davantage - en francs constants - d'une augmentation de ces déductions que les revenus modestes et moyens. Les pouvoirs publics « investissent » donc leurs rabais fiscaux de manière disproportionnée dans les ménages plus aisés. Cela ne saurait être le but de l'exercice.

Le PS exige:

- Un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible.
- La différenciation entre imposition des familles et soutien aux familles: les déductions pour enfant doivent être supprimées et remplacées par un système d'allocation (voir également la résolution du Comité directeur du PS sur le lancement d'une initiative spécifique)

- Une simplification du système fiscal, en particulier par une réduction significative des possibilités de déductions.
- Les pertes exceptionnelles dues au changement de système doivent être réparties selon le principe de la capacité économique.
- L'introduction d'un impôt à la source pour les revenus afin de réduire les pertes fiscales et le volume de travail des administrations fiscales.
- Le rejet sans équivoque ni contre-projet de l'initiative du PDC qui vise à exonérer d'impôt les allocations pour enfant.

A-10 Günter Baigger, PS Lucerne, chapitre 4c

NOUVEAU : « *Le PS exige:*

- *Un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible.*

-

... »

Ma proposition vise à le compléter de la manière suivante:

« *Le PS exige:*

- *Que chaque contribuable soit imposé sur la totalité de son revenu et que les déductions soient réduites au minimum*

- *Il en résulte l'introduction d'un modèle d'imposition individuelle le plus simple possible*

- ... »

Proposition du Comité directeur : accepter

A-11 PS vaudois, chapitre 4c

NOUVEAU : *Les barèmes de la progressivité des impôts doivent pouvoir être adaptés régulièrement pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat réel des classes populaires et moyennes et alléger, le cas échéant, leur part à l'impôt, tout en garantissant les recettes totales*

Proposition du Comité directeur : accepter

d. Les forfaits fiscaux violent la Constitution

Les forfaits fiscaux ou imposition selon la dépense violent la justice fiscale et les principes constitutionnels d'égalité des droits et d'imposition selon la capacité économique. Ils permettent aux riches étrangères et étrangers résidant dans notre pays de payer comparativement moins d'impôts que les Suissesses et les Suisses.

Depuis 2009, cinq cantons (ZH, BL, AR, SH et BS) ont totalement supprimé les forfaits fiscaux. Cinq autres cantons (TG, SG, LU, BE et NW) ont renforcé leur législation suite à des initiatives socialistes. Les citoyen-ne-s tolèrent de visiblement moins en moins cette inégalité de traitement entre suisses et étrangers. Le contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale de gauche (modifications de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de celle sur l'harmonisation des impôts directs

des cantons et des communes) ne constitue pas une alternative dans la mesure où il ne fait que consolider des inégalités inacceptables. Le dumping fiscal pour les super-riches ne saurait demeurer un modèle d'affaires. Si nous voulons instaurer la justice fiscale dans ce pays, il faut que chacun-e paie des impôts en fonction de son revenu ou de sa fortune personnelle, indépendamment de sa nationalité.

Le PS exige:

- La suppression de l'imposition forfaitaire grâce à l'initiative «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» qu'il a co-lancée et qui devrait être soumise cette année encore en votation.
- L'abolition des avantages fiscaux accordés aux expatrié-e-s, soit les cadres supérieurs et les spécialistes temporairement dépêchés en Suisse par un employeur étranger.

e. Un impôt sur les successions contre la féodalisation

Ces 30 prochaines années, il faut s'attendre à des successions particulièrement importantes dans la mesure où des fortunes accumulées durant les années 70 seront transmises d'une génération à l'autre. L'expert Hans Kissling estime qu'environ 900 personnes vont hériter de plus 100 millions de francs. Dans quelque 120 cas, l'héritage dépasse le milliard de francs¹⁶. Cette nouvelle vague de successions va encore accentuer la disparité de la répartition des richesses. Puisque, en fonction de la concurrence fiscale intercantonale, de nombreux cantons l'ont réduit ou tout simplement aboli, il faut introduire un impôt sur les successions et donations au plan fédéral. Le dispositif prévu est équilibré avec un taux fixé à 20%, une exonération générale pour les sommes inférieures à 2 millions de francs ainsi que des prescriptions spéciales pour les PME et les exploitations agricoles. L'imposition serait sensiblement inférieure à celles que connaissent l'Allemagne (30%), la France (40%), la Grande-Bretagne (40%) et les USA (49%, temporairement réduite à 28%). A l'image des gains de loterie (qui sont eux imposés), les héritages tombent sans qu'aucune prestation particulière n'ait été fournie. Il n'est que justice qu'ils soient imposés comme les revenus du travail.

Le PS exige:

- L'introduction d'un impôt fédéral sur les successions grâce à l'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) » qui devrait vraisemblablement être soumise en votation en 2015.

f. Une taxe sur les transactions financières pour freiner la spéculation

A l'issue de la dernière crise financière mondiale, l'idée d'une taxe sur les transactions financières permettant de limiter la spéculation, mais aussi de faire en sorte que le secteur financier soit mis devant ses responsabilités a été relancée. La croyance selon laquelle il est toujours nuisible d'entraver les forces du marché s'est largement brisée, y compris dans les rangs de la droite la plus convaincue. Entretemps, 10 états de l'UE ont décidé d'introduire une taxation, certes modérée, sur toutes les transactions boursières, mais qui garantit également que les transactions à haute fréquence ne soient plus aussi lucratives. Les taxes devraient entrer progressivement en vigueur et prochainement concerner le marché des actions et des produits dérivés. En fonction de celles nouvelles dispositions, il ne reste plus beaucoup d'arguments à la Suisse pour ne pas adapter l'actuel droit du timbre de manière analogue à la nouvelle taxe sur les transactions financières prévue par l'UE. Cette taxation ne freinera pas seulement les spéculations qui menacent la stabilité financière (et notamment le « *speedtrading* »), mais permettront également de percevoir des recettes auprès d'une branche qui - pour des raisons techniques - est aujourd'hui épargnée par la TVA.

¹⁶ Hans Kissling. Reichtum ohne Leistung. Zürich, 2008.

Le PS exige:

- L'introduction, par la Suisse et en même temps que ses voisins européens, d'une taxe sur les transactions financières sur les actions, obligations et autres produits dérivés d'ici 2016.
- L'engagement de la Suisse, dans les instances internationales, pour la participation d'un maximum d'états à ce nouveau type de taxation.
- Qu'une partie des recettes soient consacrée à des tâches globales (lutte contre les changements climatiques ou contre la pauvreté).

g. Pas de hausse de la TVA au détriment des petits revenus

Comme il s'agit d'un impôt indirect ne dépendant pas du revenu, une hausse de la TVA présente toujours le danger d'une répartition de la charge fiscale du haut vers le bas. C'est la raison pour laquelle il convient de s'opposer à tout financement d'une réforme de l'imposition des entreprises par le biais de la TVA. Sa simplification, prenant en compte l'abolition des franchises et des taux spéciaux, est une bonne chose pour autant que soit prévue une réduction - socialement fondée - des taux appliqués aux biens de première nécessité.

Le PS exige :

- Des réformes de la TVA qui n'aboutissent pas à une charge supplémentaire pour les revenus modestes et moyens. L'évolution du taux doit, dans tous les cas, être socialement supportable.
- Le rejet de toute disposition spécifiquement destinée à certaines branches aux frais de la collectivité, à l'image de l'initiative populaire « Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration ».
- La compensation de l'exonération - pour raisons techniques - du secteur bancaire de la TVA par l'introduction d'une taxe sur les transactions financières.

h. Une réforme fiscale écologique pour l'avenir

La consommation effrénée d'énergies non renouvelables et son influence sur l'environnement demeurent un problème fondamental qui n'est pas résolu. Les outils économiques représentent - parallèlement aux réglementations et prescriptions directes - un facteur essentiel pour parvenir à une meilleure protection de l'environnement et du climat. Il convient donc de faire en sorte que le marché internalise les coûts externes que son développement fait peser sur l'ensemble de la société. S'agissant de notre système fiscal, il faut enfin reconnaître les conséquences à long terme de la transition énergétique. Objectif principal: augmenter la part des énergies renouvelables et donc diminuer la consommation de combustibles fossiles.

Avec la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) ou la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), de tels instruments ont déjà été introduits avec succès. Les prix doivent prendre en compte la réalité des coûts ainsi que le principe du pollueur-payeur. Par exemple, l'énergie nucléaire est hautement subventionnée. Ses tarifs sont ainsi particulièrement bas parce que la couverture d'assurance est totalement ridicule, la moindre des bicyclettes est mieux assurée. Il faut donc revoir notre fiscalité sous un angle écologique. Depuis les années 90, quelques pays européens s'y sont mis et les expériences menées sont généralement positives.

Le réchauffement du climat est sans conteste un des plus grands défis auxquels la politique, l'économie et la société sont confrontées aujourd'hui. Ses conséquences négatives pèsent considérablement sur l'économie en raison de leurs coûts énormes. Comme la Suisse est évidemment appelée à prendre sa part dans le renversement de cette évolution, cela signifie la mise en œuvre efficace de mesures en faveur du climat et donc la réduction de la consommation d'énergie et des

ressources par une promotion conséquente des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

En reconnaissant assez tôt et en mettant à profit le potentiel économique d'une transition écologique, il sera non seulement possible de réduire les coûts à long terme du réchauffement climatique, mais aussi de se profiler dans de nouveaux secteurs et de profiter de l'essor d'une nouvelle branche économique. Dans son premier rapport de 2006, Nicholas Stern avait déjà démontré combien il serait plus cher de lutter contre les changements du climat plutôt que de les prévenir¹⁷.

Le PS exige:

- En complément à la promotion des instruments subventionnant la transition énergétique, il faut augmenter la taxe sur les carburants afin de renforcer sa fonction incitative et lutter contre la hausse des émissions de CO₂.
- L'introduction d'une taxe sur les combustibles et l'électricité (le courant d'origine non-renouvelable).
- Le passage, dans une 2^{ème} étape de la stratégie énergétique 2050 d'un système de promotion à un système de taxation socialement supportable.

A-12 Martine Doucourt, PS Neuchâtel, chapitre 4h

NOUVEAU : Une réforme fiscale écologique pour l'avenir

La consommation effrénée d'énergies non renouvelables et son influence sur l'environnement demeurent un problème fondamental qui n'est pas résolu. Les outils économiques représentent - parallèlement aux réglementations et prescriptions directes - un facteur essentiel pour parvenir à une meilleure protection de l'environnement et du climat. Il convient donc de faire en sorte que le marché internalise les coûts externes que son développement fait peser sur l'ensemble de la société. S'agissant de notre système fiscal, il faut enfin reconnaître les conséquences à long terme de la transition énergétique. Objectif principal: augmenter la part des énergies renouvelables et donc diminuer la consommation de combustibles fossiles tout en diminuant notre consommation globale d'énergie.

Que cela soit pour faire face au réchauffement climatique, à la pollution atmosphérique ou pour une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ou non-renouvelables plusieurs outils de fiscalité ont été mis en place au niveau fédéral. Ces outils étant principalement basés sur le principe de pollueur-payeur, pilier de la politique fédérale en matière d'environnement, sont principalement les impôts écologiques et les redevances.

Si un retour à la population et / ou également à l'économie des recettes des impôts écologiques comme cela se fait pour la taxe sur le CO₂, ces impôts sont alors considérés comme étant des taxes incitatives et non plus des impôts.

Dans le cadre des redevances, elles sont payées en échange d'une prestation. Ceci s'applique dans le cas de la taxe sur les déchets pour qui la redevance garantit les frais d'élimination ou dans le cas de la redevance sur l'eau, elle permet utilisation d'un bien.

Avec la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP) ou la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV), de tels instruments ont déjà été introduits avec succès.

Les prix doivent prendre en compte la réalité des coûts ainsi que le principe du pollueur-payeur.

¹⁷ Nicolas Stern. Review on the Economics of Climate Change. London, 2006.

Par exemple, l'énergie nucléaire est hautement subventionnée. Ses tarifs sont ainsi particulièrement bas parce que la couverture d'assurance est totalement ridicule, la moindre des bicyclettes est mieux assurée. Il faut donc revoir notre fiscalité sous un angle écologique. Depuis les années 90, quelques pays européens s'y sont mis et les expériences menées sont généralement positives.

Le réchauffement du climat est sans conteste un des plus grands défis auxquels la politique, l'économie et la société sont confrontées aujourd'hui. Ses conséquences négatives pèsent considérablement sur l'économie en raison de leurs coûts énormes.

D'autres outils ont pu récemment être mis en place tels que la diminution des déductions fiscales pour les frais de déplacement à l'impôt fédéral direct par l'acceptation du FAIF et le prélèvement de la plus-value par la révision de la LAT. De manière générale, les déductions fiscales ne doivent pas être instrument en raison de ses effets pervers de la progressivité sur les taux d'imposition. Cet instrument, favorisant ainsi les milieux aisés, provoque une diminution de recettes pour les collectivités publiques.

D'autres pistes existent pour l'introduction de nouveaux outils en matière de fiscalité écologique. Un exemple est l'introduction d'une taxe incitative sur les carburants afin de réduire les émissions de CO₂ et les polluants atmosphériques.

Comme la Suisse est évidemment appelée à prendre sa part dans le renversement de cette évolution, cela signifie la mise en œuvre efficace de mesures en faveur du climat et donc la réduction de la consommation d'énergie et des ressources par une promotion conséquente des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. En reconnaissant assez tôt et en mettant à profit le potentiel économique d'une transition écologique, il sera non seulement possible de réduire les coûts à long terme du réchauffement climatique, mais aussi de se profiler dans de nouveaux secteurs et de profiter de l'essor d'une nouvelle branche économique. Dans son premier rapport de 2006, Nicholas Stern avait déjà démontré combien il serait plus cher de lutter contre les changements du climat plutôt que de les prévenir ¹⁴.

Le PS exige:

- Que les redevances (taxes causales) couvrent les frais effectifs des prestations livrées en contrepartie et non pas plus ou moins.
- Un soutien aux taxes incitatives (avec redistribution à la population et/ou l'économie) existantes ou nouvelles. Une partie de leurs recettes doit également être investie dans le domaine des Cleantech. Ainsi, en complément à la promotion des instruments subventionnant la transition énergétique, il faut augmenter la taxe sur les combustibles afin de renforcer sa fonction incitative et lutter contre la hausse des émissions de CO₂ et introduire une taxe sur les carburants et l'électricité (le courant d'origine non-renouvelable).
- Une réflexion afin que les augmentations des taxes ou redevances ne créent pas des inégalités sociales et que le passage, dans une 2ème étape de la stratégie énergétique 2050 d'un système de promotion à un système de taxation socialement supportable.
- Aucune déduction fiscale dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, même si ces déductions ont un but incitatif.

Proposition du Comité directeur : accepter avec modification (raccourci).

Le paragraphe souhaité se présente comme suit :

« Le PS réclame :

- Sur le fond, les coûts effectifs externes doivent être intégrés dans le prix de l'énergie
- En ce sens, dans le cadre du tournant énergétique, la taxe énergétique sur les combustibles doit être augmentée, afin de renforcer son effet incitatif et parvenir à une réduction des émissions de CO₂.
- Dès lors, une taxe sur les combustibles et l'électricité non-renouvelable (énergie sale) doit être introduite.
- Le volume de la taxe doit être orienté vers les coûts externes. Les rentrées doivent en partie financer le système visant à appliquer le tournant. Le solde doit être remboursé à la population et à l'économie.
- Dans la seconde étape de la stratégie énergétique 2050, ces taxes incitatives doivent décharger progressivement le système.
- l'organisation du remboursement est un point central pour l'acceptation d'un système d'incitation. Cela devrait avoir un impact social fort, pour compenser la nature dégressive des taxes incitatives.
- Il faut supprimer la possibilité de déduire fiscalement du revenu imposable les dépenses écologiques, parce qu'elles ont un mauvais rapport qualité-prix, les caisses de l'Etat sont préétablies et ce sont les hauts revenus qui en profitent le plus, soit ceux qui peuvent déjà rénover leur bâtiment sans aide. »

Motifs : les ajouts à la formulation sociale de la taxe incitative et la suppression des déductions fiscales écologiques sont repris. Dans le but d'avoir une systématique connue, le chapitre H sur la réforme fiscale écologique n'est pas rédigé de manière plus longue que la moyenne, et ce, malgré les ajouts (en comparaison aux autres domaines fiscaux).

5. Conclusion: pour une politique fiscale plus juste

En comparaison internationale, la Suisse jouit de finances solides et d'un endettement particulièrement bas qui lui donne les moyens de mener une autre politique, notamment en matière d'investissements. Sous la férule de la droite, elle poursuit au contraire un programme d'économies permanent dicté par le frein aux dépenses et qui entrave la marge de manœuvre de l'État. En 2009 - année de crise - la Suisse a ainsi affecté 11 milliards de francs à la réduction de sa dette.

Cette vision à courte-vue axée sur les résultats budgétaires annuels empêche de conduire une politique financière basée sur l'avenir prévoyant des investissements pour une croissance durable et permettant de stabiliser les moments de crise par la dépense. En présentant une étude pour « Une politique financière dans l'intérêt des générations futures », le PS a démontré qu'une autre politique était possible et que celle répondant au credo néolibéral ne débouchait pas forcément sur une croissance automatique et une prospérité partagée par toutes et tous. Ce qui est décisif, c'est la répartition judicieuse des recettes fiscales, par exemple dans des investissements générateurs de croissance dans les infrastructures et la formation. Un système fiscal plus juste et plus simple est également indispensable pour conserver la confiance de la population. En laissant grandes ouvertes des niches fiscales, on sape la morale comme la paix sociale. Une politique fiscale socialiste doit - au contraire - contribuer à l'égalité des chances, minimiser l'insécurité sociale (en lien, par exemple, avec la mondialisation) ainsi qu'à la redistribution des richesses nationales.

Une mauvaise politique fiscale compromet notre futur. Raison pour laquelle cette prise de position socialiste pour plus de justice s'apparente à un appel à enfin se réveiller. On peut la résumer en huit points qui sont les suivants:

1. Il faut plus de justice fiscale en Suisse.
2. La Suisse a besoin d'un système fiscal plus simple, plus transparent en lequel ses citoyen-ne-s se reconnaissent et non une usine à gaz qui ne profite qu'aux plus aisés.
3. La charge fiscale doit être transférée. Le travail et la consommation doivent être moins taxés contrairement au capital et à l'énergie.
4. Tous les revenus et les gains dépassant le minimum vital doivent être imposés, y compris les gains en capitaux et les successions afin de garantir des ressources suffisantes.
5. Il ne faut pas forcément plus d'impôts, mais surtout moins de niches fiscales et d'exceptions et empêcher la transition d'une imposition directe vers une imposition indirecte comme de l'impôt vers toutes sortes de taxes.
6. Nous avons besoin d'une politique fiscale dans l'intérêt des générations futures sans caisses vides ni investissements reportés aux calendes grecques.
7. La Suisse n'a pas besoin d'une réglementation spécifique, mais se conformer le plus possible au droit européen et aux standards de l'OCDE tout en veillant à compatibilité avec ses voisins européens.
8. La justice fiscale doit être internationale, éviter les lacunes et mettre en place une coopération qui permette d'imposer - partout - tous les acteurs, revenus et autres fortunes.

A-13 PS Lausanne, chapitre 5

NOUVEAU : L'assiette des revenus soumis aux cotisations sociales doit être élargie afin de permettre aux assurances concernées d'améliorer et de pérenniser leur financement sans recourir excessivement à la fiscalité

Proposition du Comité directeur : accepter

POINT 10.4 DE L'ORDRE DU JOUR: TOUTES LES RESOLUTIONS SUR LA JUSTICE FISCALE

Résolution du PS Bâle-Ville

R-2 Alternative à la résolution du CD du PS Suisse « Un chèque pour chaque enfant »

Le Comité directeur, par le biais d'une résolution, propose au Congrès de lancer une initiative populaire intitulée « Un chèque pour chaque enfant ». Nous invitons, par la présente, le Congrès à renoncer à lancer cette initiative. En revanche, le CD devrait élaborer une initiative ayant pour objectif de relever le montant minimum des allocations pour enfant et jeune en formation (de 100 francs, par exemple, ce qui les ferait passer des 200.-/250.- actuels à 300.-/350.-). Cette initiative devrait - à l'image du projet du CD - être lancée dans le cadre du Congrès électoral prévu au début de 2015.

Motifs:

Il est tout à fait justifié que le PS se profile sur le thème de la politique familiale. Dans notre société, les enfants - outre les lacunes existantes en matière de formation - représentent malheureusement un des principaux risques de précarité. Et personne ne peut nier qu'en comparaison internationale, la Suisse présente un bilan plutôt médiocre s'agissant du soutien public aux familles. Le développement d'une véritable politique familiale constitue donc incontestablement une thématique populaire qui se prête particulièrement bien au lancement d'une initiative socialiste.

Il n'en demeure pas moins que des doutes subsistent quant à l'opportunité du projet présenté par le Comité directeur. Si le principe d'un passage du principe des déductions fiscales à un système de chèques pour enfant est fondamentalement correct, il nous paraît compliqué à retranscrire dans le cadre d'une initiative populaire, avant tout en termes de communication lors de la récolte de signatures. Nous pourrions certes insister sur la justice fiscale et la nécessité de soulager les familles ne disposant que de bas et moyens revenus, mais le texte qui nous est soumis va immanquablement générer des questions délicates du type: « quelles sont les différences entre des déductions sur le revenu imposable les chèques par enfant ? », « Personnellement, vais-je profiter ou serais-je pénalisé par votre initiative ? »

Nous craignons qu'il soit très difficile, pour nos militant-e-s, d'écarter ces doutes sans équivoque. Lorsque quelqu'un, en pleine rue, leur demandera des réponses concrètes quant à sa situation particulière, il leur faudra lui demander le nombre d'enfants dans sa famille, son revenu imposable, puis consulter un graphique pour être sûrs de pouvoir lui délivrer une réponse correcte ! L'exercice se révélera encore plus compliqué si les questions portent sur le changement de système et ses incidences dans chaque canton. Lors de la campagne de votation, il faudra par ailleurs s'attendre à une « bataille des chiffres » que nous ne pourrions sans doute pas gagner.

Dès lors, nous considérons qu'il est plus raisonnable de poser une revendication aussi simple que claire. Ainsi, pratiquement toutes les familles profiteront d'une augmentation des allocations pour enfant. Voilà plus de sept ans, 68% de la population a rejeté un référendum lancé par l'UDC, le PLR et le patronat contre la Loi fédérale sur les allocations familiales qui a permis d'introduire des montants plancher de 200 francs (pour les enfants de moins de 16 ans), respectivement de 250

francs (pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans). Il est plus que temps d'augmenter sensiblement ces montants ! Les seuls à perdre au change seraient les employeurs qui seraient contraints à payer plus de cotisations. La charge des collectivités publiques demeurerait tout à fait maîtrisable.

Certes, l'effet redistributif de ce projet serait moins important que celui du Comité directeur. Nous estimons cependant que la récolte de signatures en serait grandement facilitée tout comme la perspective d'une acceptation par le peuple en votation. Avec - in fine - un véritable progrès pour les familles aux revenus modestes et moyens.

Proposition du Comité directeur : rejeter

Motifs : le Comité directeur prend acte avec satisfaction que le PS Bâle-Ville partage son opinion sur la nécessité et l'urgence de renforcer le soutien aux enfants et aux familles, indépendamment de leur mode de vie. Les délégué-e-s du PS Suisse sont aussi de cet avis puisqu'après un long processus décisionnel, ils ont - lors de leur Assemblée du 29 mars 2014 à Malleray - porté leur choix sur l'élaboration d'une initiative populaire à parti du projet « Un chèque pour chaque enfant ». Sur la base de cette décision, le Comité directeur a précisé le contenu de l'initiative pour les chèques-enfants ainsi que le calendrier de son lancement dans une résolution présentée au Congrès de Winterthur (voir résolution du CD).

L'avantage principal du changement de dispositif proposé par le Comité directeur réside dans le fait qu'il permet de supprimer les privilèges injustes accordés aux familles les plus riches en remplaçant le système actuel de déductions par l'introduction de chèques, beaucoup plus équitables. En définitive, un enfant coûte autant, que ses parents soient riches ou pauvres. Pour le CD, c'est un argument qui peut être porté dans la rue comme divers partis cantonaux en ont fait l'expérience avec des initiatives semblables.

L'initiative n'exclut pas le relèvement des allocations pour enfant puisqu'elle ne prévoit pas de les remplacer, mais bien de modifier le système de déductions fiscales par l'introduction de chèques-enfants. La revendication d'une hausse des allocations est d'ailleurs également portée par le PS par d'autres voies (par ex. la motion 14.3285 - « Adaptation des allocations pour enfant » déposée par Paul Rechsteiner). Cependant, si nous souhaitons mettre la justice et le soutien aux enfants et familles à revenus modestes et moyens au centre de notre action, l'initiative « Un chèque pour chaque enfant » est incontestablement l'instrument le plus ciblé et le plus efficace.

Résolution Cédric Wermuth, CN AG**R-4 Résolution « Stopper maintenant la lutte des classes supérieures ! »**

Depuis la crise de 2008, la pression relative aux indices fiscaux des entreprises et des personnes les plus riches a singulièrement augmenté. Plusieurs institutions internationales (G8, UE, OCDE) se sont enfin décidées à bannir certaines dispositions fiscales clairement discriminatoires. En même temps, la concurrence a débouché sur des taxes encore plus avantageuses. Avec des conséquences dramatiques pour les états concernés : ils ne peuvent assainir leur budget qu'au prix de réductions drastiques des prestations en faveur de la population. Voilà des années que la Suisse est partie prenante de cette évolution. Denknetz estime ainsi que, depuis l'introduction de la réforme I des entreprises, les pertes de recettes imputées à la pratique fiscale helvétique se montent à plusieurs douzaines de milliards de francs. Notre pays est ainsi devenu – dans l'intervalle – un véritable paradis fiscal pour les sociétés « boîte aux lettres » et les super-riches.

Il n'est pas encore possible d'estimer combien de milliards de francs vont échapper à l'État en raison de la réforme II des entreprises. Plus de 1000 milliards de francs ont cependant été annoncés comme apport en capital et devraient donc – ces prochaines années – être redistribués aux actionnaires sans être taxés. S'y ajoutent d'autres réductions fiscales liées aux dividendes. S'agissant de la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises, la majorité de droite entend bien en profiter pour accorder de nouveaux rabais fiscaux à sa clientèle traditionnelle. Les statuts spéciaux réservés à certaines entreprises risquent ainsi d'être remplacés par de nouvelles dispositions fiscales tout aussi généreuses dont la facture reviendra inéluctablement à la population. Une nouvelle fois, cette réforme risque de se transformer en un plébiscite pour la lutte des classes du haut contre le bas. Il est donc plus que temps que le PS tire le frein à main : à nous de tout mettre en œuvre pour stopper cette concurrence dévastatrice entre lieux potentiels d'implantation d'entreprises !

A cet effet, le PS Suisse doit se fixer trois priorités stratégiques:

- Il ne doit en aucun cas prêter la main à une 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises tant que les pertes de recettes fiscales générées par la précédente pour l'impôt fédéral direct (principe de l'apport en capital) et pour les assurances sociales (défiscalisation des dividendes) ne sont pas totalement compensées.
- Il doit en outre passer à l'offensive dans ce dossier et examiner sérieusement le lancement d'une initiative populaire prévoyant l'harmonisation fédérale de l'imposition des entreprises en fixant un taux minimum national.
- Il doit enfin lancer le référendum contre la réforme III des entreprises si les conditions ci-dessous ne sont pas remplies:
 - La réforme ne doit pas déboucher sur de nouvelles niches fiscales, en particulier par le biais de dispositifs du type « licence-box ». Grâce à de tels systèmes, les bénéfices issus des droits de marque, des brevets ou des procédés commerciaux très innovants sont imposés de manière moins élevée.
 - Les éventuelles pertes de recettes pour la Confédération, les cantons et les communes doivent être totalement compensées par l'économie et les entreprises. Leur transfert sur le dos de la population, par exemple au travers d'une augmentation de la TVA serait absolument inacceptable.
 - La Suisse doit saisir l'opportunité de briser cette spirale fiscale. La Confédération ne peut pas récompenser une politique financière erronée par des baisses fiscales.

Les cantons comptant nombre de sociétés à statuts spéciaux ne doivent pas obtenir des compensations financières sans conditions. Ils doivent être incités à pratiquer une politique économique en faveur du pouvoir d'achat et de l'économie locale plutôt que de lutter pour l'implantation de nouveaux quartiers généraux de multinationales.

Proposition du Comité directeur : accepter avec les modifications suivantes :

A cet effet, le PS Suisse doit se fixer trois priorités stratégiques:

- Il ne doit en aucun cas prêter la main à une 3ème réforme de l'imposition des entreprises tant que les pertes de recettes fiscales générées par la précédente pour l'impôt fédéral direct (principe de l'apport en capital) et pour les assurances sociales (défiscalisation des dividendes) ne sont pas totalement compensées par un impôt sur les gains en capitaux qui permettrait de financer la réforme.
- Il doit en outre passer à l'offensive dans ce dossier et examiner sérieusement le lancement d'une initiative populaire prévoyant l'harmonisation fédérale de l'imposition des entreprises en fixant un taux minimum national.
- Il doit enfin lancer le référendum contre la réforme III des entreprises si les conditions ci-dessous ne sont pas remplies:
 - La réforme ne doit pas déboucher sur de nouvelles impositions spéciales qui placeraient à nouveau la Suisse en difficulté sur le plan international en raison d'une distorsion de concurrence.
 - Les éventuelles pertes de recettes pour la Confédération, les cantons et les communes doivent être totalement compensées par un impôt sur les gains en capitaux. Le transfert de l'imposition des entreprises sur le dos de la population, par exemple au travers d'une augmentation de la TVA serait absolument inacceptable.
 - La Suisse doit saisir l'opportunité de briser cette spirale fiscale. La Confédération ne peut pas récompenser une politique financière erronée par des baisses fiscales. Les cantons comptant nombre de sociétés à statuts spéciaux ne doivent pas obtenir des compensations financières sans conditions. Ils doivent être incités à pratiquer une politique économique en faveur du pouvoir d'achat et de l'économie locale plutôt que de lutter pour l'implantation de nouveaux quartiers généraux de multinationales.

Motifs: Le CD partage la crainte que la droite utilise la réforme II de l'imposition des entreprises pour transférer la charge fiscale du haut vers le bas, des entreprises sur les ménages privés. Il soutient dès lors totalement les objectifs de la résolution. Reste que comme cette réforme doit mettre un terme aux statuts spéciaux combattus depuis des années par le PS, il convient - de l'avis du Comité directeur - de bien mesurer les conséquences d'un référendum : le PS n'a aucun intérêt à engager trop légèrement la lutte contre une réforme censée en finir avec les statuts spéciaux. Il demeure cependant tout à fait claire que les pertes de recettes fiscales générées par la 2ème et qui menacent avec la 3ème réforme de l'imposition des entreprises doivent être compensées par un impôt sur les gains en capitaux sous peine de devoir assister à une réduction des prestations au détriment des ménages privés.

Résolution PS genevois**R-5 Pour une péréquation financière intercantonale socialement juste**

La péréquation financière et répartition des tâches (RPT) est un système, entré en vigueur en 2008, qui permet une solidarité et une entraide entre les cantons. Il se base sur trois mécanismes péréquatifs : des ressources, de la compensation des charges excessives, et, de la compensation des cas de rigueur.

Ce système désavantage grandement les cantons-urbains, ces derniers, qui se voient être les principaux contributeurs de la péréquation des ressources, reçoivent injustement peu en matière de compensation des charges excessives dont ils souffrent.

Ce dernier système péréquatif, totalement financé par la Confédération à hauteur de 682 millions CHF, vise à aider les cantons qui connaîtraient un excès de charges dû à une problématique qui les caractérise. Il existe deux compensations, une première qui englobe les facteurs géo-topographique (CCG) (habitat dispersé, faible densité de population, altitude) et qui concerne les cantons ruraux, et une deuxième, à l'attention des cantons urbains, qui regroupe les facteurs sociodémographiques, qui eux-mêmes se divisent en deux sous catégories (CCS)(structure de la population : pauvreté, âge et intégration des étrangers ; ville-centre : taille, densité et taux d'emploi). Ces deux compensations sont financées à parts égales, à hauteur de 341 millions CHF chacune.

Or, en 2006, une expertise réalisée par Ecoplan¹⁸, sur mandat de la Confédération et des cantons, a clairement démontré que seulement 28% des charges excessives seraient imputables aux facteurs géo-topographiques contre 72% concernant les charges sociodémographiques. Ces résultats s'expliquent par l'accroissement démographique des villes et des charges qu'il résulte. Dès lors, le rapport préconise de revoir le ratio de financement, soit 27% pour le CCG et 73% pour le CCS.

Il est également regrettable de constater que les petits cantons ruraux pratiquent une sous-enchère fiscale. Ces cantons possèdent une faible capacité financière qui leur permet de baisser leurs impôts tout en bénéficiant de la péréquation financière. Cette concurrence fiscale accroît la pression sur les cantons urbains qui ne sont plus en mesure de rivaliser.

Enfin, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE3) qui prévoit la suppression des statuts fiscaux spéciaux, risque d'occasionner de grandes pertes fiscales pour les cantons urbains qui devront trouver un taux unique permettant le maintien de grandes sociétés et les recettes nécessaires pour assurer des prestations publiques suffisantes.

La résolution suivante invite le PSS à agir au niveau des Chambres fédérales afin de garantir une cohésion au sein de notre pays à :

- **revoir le ratio de financement entre les compensations de charges géo-topographiques et sociodémographiques**

Proposition du Comité directeur: accepter

¹⁸ Ecoplan : « Kostenrelevanz und Gewichtung von Indikatoren im Lastenausgleich », Berne, 2006.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: TRAITEMENT DES AUTRES PROPOSITIONS ET RÉOLUTION

Résolution PS Appenzell Rhodes intérieures

R-6 Liberté et sécurité - NON à l'état fouineur !

La sécurité fait incontestablement partie des attentes principales de la population et l'État a le devoir de la garantir. En même temps, l'État doit aussi protéger les droits fondamentaux, à commencer par la liberté. Entre cette protection et la prévention de délits et de crimes éventuels, il y a une zone sensible, où des tensions se font jour, tensions qu'il revient à la classe politique de réduire au minimum.

A ce titre, la nouvelle loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunications (LSCPT) fait craindre que les droits fondamentaux comme les libertés individuelles soient expressément menacés. Le renforcement de la surveillance part du principe qu'il débouchera automatiquement sur plus de sécurité. C'est une interprétation fallacieuse. Pire encore, grâce aux progrès technologiques incessants, de nouvelles possibilités d'intrusion vont encore se développer et l'intensification de la surveillance ne peut qu'aboutir à une vague proportionnelle de contestation dans la mesure où le renforcement de la LSCPT contrevient aux dispositions constitutionnelles sur la protection de la sphère privée¹⁹. Le PS Suisse, qui s'est toujours résolument engagé pour la protection des droits fondamentaux, ne peut que rejeter les durcissements prévus.

Apprendre de l'histoire

On se souvient du scandale des fiches à la fin des années 80. A l'époque, quelque 900'000 fiches ont été mises au jour, qui mettaient en cause avant tout des politicien-ne-s de gauche, des mouvements progressistes, syndicaux ou anarchistes. Malgré la révélation de ce scandale, la Suisse n'a pas interrompu l'espionnage idéologique: entre 2005 et 2007 le Groupe pour une Suisse sans armée et Attac ont ainsi été suivis de près, notamment à Genève. Nous considérons qu'il s'agit d'une atteinte à notre culture démocratique et qu'il revient au PS de tout mettre en œuvre pour que de tels cas ne se reproduisent plus.

La LSCPT nous concerne tous

Contrairement à ce que prétend le DFJP, la nouvelle loi est tout sauf proportionnée. N'importe qui peut être épié dès le moment où il utilise la même infrastructure de communication qu'une personne placée sous surveillance. Cela ne concerne pas seulement celles et ceux qui évoluent, parfois à leur insu, dans le cercle des relations d'un-e suspect-e, mais bien tout un chacun.

La conservation des données par les fournisseurs de services fait de nous tous des criminels en puissance. Son rallongement à 12 mois la rend particulièrement intrusive dans la mesure où, sur la base de la durée des communications téléphoniques, de la géolocalisation du téléphone mobile, de l'identité de l'interlocuteur ou encore des objets des courriels échangés, il est tout à fait possible

¹⁹ **Constitution fédérale, art. 13: Protection de la sphère privée**

1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, de sa correspondance et des relations qu'elle établit par la poste et les télécommunications.
2. Toute personne a le droit d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent.

d'élaborer - très précisément - le profil de nos vies. Par ailleurs, la transparence est unilatérale et le destin des données recueillies, après l'échéance de ce délai d'une année, demeure une question ouverte.

La conservation des données est également sur la sellette dans l'UE. Le 8 avril dernier, la Cour de justice européenne a ainsi considéré que la directive en la matière approuvée par le Parlement européen et le Conseil était attentatoire aux droits fondamentaux. Pour sa part, le PS Suisse se doit de combattre tout élargissement dans ce domaine.

Des logiciels espions et de leur utilisation par les services de renseignement et la justice militaire

Parmi les autres dispositions particulièrement discutables de la révision de la LSCPT figure notamment l'introduction de programmes informatiques spéciaux de surveillance de la correspondance par télécommunication dans un système informatique dans le but d'intercepter et de transférer le contenu des communications et les données secondaires de télécommunication non cryptées. Cela signifie qu'un logiciel du type « cheval de Troie » peut être introduit subrepticement sur les ordinateurs et les téléphones mobiles pour en prendre le contrôle. Avec le danger majeur que le code-source ne soit pas exclusivement connu par l'État, mais que des données puissent également être siphonnées par des tiers. En outre, ces logiciels espions ne seront pas à la seule disposition du ministère public, mais aussi du DDPS, dans deux cas de figure:

D'une part, les nouvelles possibilités d'investigation prévue par la réforme de la LSCPT seront certainement également intégrées à la nouvelle loi sur les services de renseignement. Il faut toutefois s'attendre à ce que ces services fixent des critères nettement plus larges s'agissant de l'introduction de logiciels espions. Avec - pour conséquence - que, dans certains cas où ce type d'intervention n'aura pas été retenu dans le cadre d'une plainte pénale, ce soient les services de renseignement qui prennent le relais et ce, sans contrôle légal digne de ce nom.

Par ailleurs, on peut partir du principe que ces innovations techniques seront mises à disposition de la justice militaire. Il n'est cependant pas admissible que cette dernière - qui fait déjà l'objet de critiques considérables de la part de juristes laïcs - puisse disposer des mêmes moyens que ceux accordés à la justice civile.

Défendons nos valeurs socialistes de base !

Le renforcement de la surveillance est une tendance que l'on constate aujourd'hui en divers lieux et diverses situations. Qu'il s'agisse de l'expansion de la vidéosurveillance (par ex. dans les écoles), de l'engagement d'agents de sécurité privés dans les transports publics ou encore de l'accroissement de la répression à l'égard des jeunes, des étrangers ou des personnes marginales dans l'espace public. Tous ces durcissements conduisent à une réduction des libertés individuelles et du droit à l'autodétermination. En tant que force progressiste, nous devons nous élever contre cette évolution, contraire à nos valeurs socialistes fondamentales.

Pour toutes ces raisons, le PS Suisse doit s'engager, aux Chambres fédérales, en faveur des amendements suivants à la révision de la LSCPT :

1. Pas d'allongement de la durée de conservation des données et introduction d'une obligation d'effacement après échéance du délai prescrit dans la loi.

2. La suppression pure et simple de l'introduction de programmes informatiques spéciaux de surveillance (logiciels espions)

Si le PS Suisse devait échouer à faire passer ces dispositions devant le Parlement, il conviendra de soumettre, à une prochaine Assemblée des délégué-e-s, le soutien du parti au lancement d'un référendum contre la révision de la LSCPT.

Position du Comité directeur : rejet et adoption simultanément de la résolution R-7

Motifs : voir le texte de la résolution R-7

Résolution du Comité directeur

R-7 Etat fouineur - ne mélangeons pas tout !

SRC – Le PS très sceptique

S'engager contre l'État fouineur et la protection de la sphère privée correspond aux valeurs socialistes - le scandale des fiches, révélé durant les années 80 et qui a tant ébranlé la confiance des citoyen-ne-s en l'État, ne doit plus jamais se reproduire ! En même temps, le PS n'a jamais prêté son concours à des organisations terroristes ou paraétatiques profitant de la fabrication, sur territoire suisse, d'armes atomiques ou chimiques. Il s'est toujours opposé au viol des sanctions de l'ONU en matière d'exportations d'armes où à la préparation des crimes tout aussi condamnables. Une participation suisse, comme - par exemple - à la réalisation de la bombe atomique pakistanaise où à l'instauration de l'apartheid en Afrique du sud, doit également demeurer de l'ordre de l'erreur historique.

Cet objectif passe par une restructuration totale des services de renseignement de la Confédération (SRC) secoués par des scandales dont la série semble sans fin. Dans cette perspective, le projet présenté par le conseiller fédéral Ueli Maurer est si lacunaire que son échec - lors de son traitement parlementaire déjà - n'est de loin pas à exclure. Le PS est certes entré en matière, mais il a toutefois déposé de multiples amendements en Commission. Si les améliorations qu'il exige, tout particulièrement en matière de surveillance et de clarification des objectifs, ne devaient pas être prises en considération, il faudra débattre - avec d'autres organisations partenaires - des modalités du lancement d'un référendum.

Pas de confusion entre SRC et LSCPT

Ce scepticisme et ces réserves à l'égard de la redéfinition des services de renseignement ne sauraient cependant s'appliquer à la réforme de la loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunications (LSCPT). Cette dernière concerne ainsi la lutte et les moyens d'enquête contre une criminalité tentaculaire, dans un cadre constitutionnel strict dont les principaux éléments figurent ci-dessous.

- Quiconque rejette la révision de la LSCPT en faisant référence au scandale des fiches fait fausse route et confond deux aspects fondamentalement différents. Le scandale des fiches a été la résultante du blanc-seing octroyé aux services secrets qui - par définition - œuvrent dans l'ombre. S'agissant de la LSCPT, c'est tout autre chose, à savoir l'élucidation de crimes concrets. Pour le Comité directeur, il ne fait aucun doute que les autorités pénales doivent disposer des moyens nécessaires pour combattre et punir - par exemple - le crime organisé, la traite d'êtres humains ou encore la criminalité économique.
- Les conditions d'accès aux données sont clairement définies dans la LSCPT : si toutes les autres mesures se sont révélées sans succès, le procureur peut disposer de nouvelles mesures pour autant que la justice l'y autorise. Il n'aura accès qu'aux données de personnes soupçonnées de crimes graves. On ne peut dès lors affirmer que la conservation des données par les fournisseurs de services (qu'ils assument de toute façon à fin de facturation) fait de nous tous des « criminels en puissance ». On ne peut pas non plus considérer que « n'importe qui peut être épié », alors qu'il ou elle n'est pas activement soupçonné d'un crime grave et fait l'objet - en conséquence - d'une surveillance ordonnée par un tribunal. Par ailleurs, toutes les personnes soumises à un tel traitement doivent en être avisées - même si les soupçons se sont révélés sans fondement. Cela permet, notamment, d'exclure tout fichage dans le cadre de la LSCPT.

- Aujourd'hui, il n'est pas possible de surveiller la téléphonie (via Skype, par exemple) ou tout autre moyen de communication par Internet. Cela signifie que les criminels peuvent y avoir recours, forts de cette impunité. Le Conseil fédéral veut ainsi fournir un avantage supplémentaire à la police. Elle doit pouvoir avoir accès aux dialogues et aux courriels codés, si nécessaire et si les éléments en possession de la justice permettent de justifier cette surveillance. A cet effet, les logiciels espions sont indispensables - il n'y a pas d'autre alternative.
- Les principes constitutionnels relatifs à la levée des droits fondamentaux seront garantis (base légale, intérêt public, principe de proportionnalité). L'atteinte aux droits fondamentaux des personnes expressément soupçonnées d'un crime grave ne tient pas - en regard, notamment, des droits identiques de leurs victimes. Il suffit, pour s'en convaincre, de se poser la question : en cas de traite d'êtres humains, d'enlèvement ou de prise d'otages, la police devrait-elle demeurer sans broncher, uniquement parce que les auteurs de ces actes communiquent entre eux via Skype ? ...
- Dans de nombreux cas - notamment en matière de criminalité économique - la police ne dispose que tardivement des éléments constitutifs d'une infraction. C'est la raison pour laquelle les fournisseurs en télécommunications doivent pouvoir mettre leurs données à disposition de la police, même avec un certain recul. Pour autant que cela soit nécessaire, que de strictes conditions-cadre soient remplies et que cet accès ait été autorisé par la justice. Reste à voir si le rallongement à 12 mois de la conservation des données est impératif, il reviendra au Conseil national de se prononcer. Il faut également que la nouvelle législation suisse soit conforme à l'arrêt délivré le 8 avril 2014 par la Cour de justice européenne.

Proposition: il est logique que la police judiciaire, sur mandat d'un procureur et en fonction des paramètres juridiques, puisse disposer des moyens de surveiller de véritables criminels en accédant à aux technologies modernes du type de Skype, Viber et autres chats dans la mesure où la surveillance téléphonique classique ne suffit pas. Dans cette perspective, le PS soutient la révision de la LSCPT. En marge de cette dernière, il fera en sorte de questionner non seulement l'étendue des délits potentiels, mais aussi la durée de la conservation des données.

Résolution PS genevois

R-10 Non à l'achat de matériel militaire issu de pays violant le droit international – Non à l'achat des drones d'Elbit Systems pour l'armée suisse

Dépositaire des Convention de Genève, la Suisse est un pays promoteur du paix au niveau international. Ce statut implique donc une responsabilité accrue. La politique qu'elle a adoptée ces dernières années, tant au Proche et au Moyen Orient qu'ailleurs à travers le monde, montre clairement que ses efforts diplomatiques portent leurs fruits. La Suisse est reconnue comme une médiatrice fiable. De plus, la présence militaire suisse à l'étranger se fait uniquement dans le cadre d'opération de maintien et de promotion de la paix (SWISSINT). Il est donc primordial de garantir la cohérence et la crédibilité de la politique suisse en la matière : la politique de sécurité ne peut en aucun cas contredire la politique de paix mise en place par le Conseil fédéral. C'est pourquoi, il est indispensable de préserver cette image en ne cautionnant pas les exactions d'Etats moins respectueux du droit international.

Dans le cadre du remplacement de matériel militaire désuet, il est important que le Conseil fédéral, ainsi que l'armée adoptent une réflexion globale sur la provenance du dit matériel. L'achat d'armement ou d'autres artefacts militaires à des pays se trouvant en violation patente du droit international et du droit international humanitaire est en contradiction avec la politique de paix menée par la Suisse.

Le 5 juin 2014, le DDPS a annoncé qu'il allait proposer, probablement dans le cadre du programme d'armement 2015, l'achat de drones fabriqués en Israël par Elbit Systems pour un montant d'environ 250 millions de francs. Ce choix contredit les efforts en matière de politique de paix et de respect du droit international et du droit international humanitaire que la Suisse mène au Proche Orient. En effet, Elbit Systems ne fabrique pas uniquement des drones mais fournit aussi les équipements de détection et de contrôle électronique pour le Mur de séparation et d'annexion dont le passage à l'intérieur des terres palestiniennes est illégal selon la Cour internationale de justice et l'ONU. C'est justement en raison de l'implication directe d'Elbit Systems dans la construction du Mur et afin de ne pas contribuer à la violation de la 4^{ème} Convention de Genève²⁰ que le gouvernement norvégien a décidé de retirer les investissements du fonds de pensions de l'Etat de Norvège de cette société²¹. Invoquant des motifs semblables, la même décision a également été prise par l'un des principaux fonds de pensions danois géré par la banque danoise Danske Bank.

En tant que pays dépositaire des conventions de Genève, la Suisse se doit d'avoir une attitude ferme face à tous les pays contrevenant à ces conventions. C'est pourquoi, il est indispensable que la Suisse prenne part à l'effort international initié par la Norvège et le Danemark dans le cas de la société Elbit systems pour faire respecter le droit international humanitaire et la 4^{ème} convention de Genève.

²⁰ <http://www.icrc.org/dih/INTRO/380>; <http://www.icrc.org/eng/assets/files/review/2013/irrc-888-maurer.pdf>

²¹ <http://www.regjeringen.no/en/archive/Stoltenbergs-2nd-Government/Ministry-of-Finance/Nyheter-og-pressemeldinger/pressemeldinger/2009/supplier-of-surveillance-equipment-for-t.html?id=575444>

La présente résolution demande donc que le PS suisse :

- Demande au Conseil fédéral de **renoncer à l'achat de drones israéliens, ainsi qu'à l'achat de tout matériel militaire provenant de tous pays violant le droit international et le droit international humanitaire.**
- Demande que la Suisse **suspende toute collaboration ou achat militaire avec tous les pays du Moyen Orient, tant que la situation actuelle en matière de droits humains prévaut.**

Proposition du Comité directeur : accepter

Motifs : La revendication d'une interdiction de l'importation de biens militaires en provenance du Proche et du Moyen-Orient a déjà été formulée à plusieurs reprises par le PS Suisse. Plus concrètement, l'acquisition prévue, auprès d'Israël, de drones de luxe peut également être combattue sur la base d'autres considérations que celles qui figurent dans la présente résolution. En l'occurrence, le drone Hermes est inadapté à notre politique de sécurité. Trop gros, trop lourd - en un mot : surdimensionné, il ne répond pas à la plupart des types d'engagement justifiable qu'il pourrait effectuer dans notre pays. Sur le plan financier, des fournisseurs suisses et européens offrent par ailleurs de meilleurs systèmes de drones pour une fraction du prix de l'Hermes.

Résolution du GT politique extérieure

R-11 Maintenir la pression pour une réforme de l'Internationale socialiste

Lors de son Congrès du 26 mars 2011, le PS Suisse a approuvé une résolution intitulée « Pour une réforme en profondeur de l'Internationale socialiste » qui - si elle faisait amplement référence à la longue histoire comme aux valeurs défendues par l'IS - constatait cependant que cette organisation, en tant que telle et surtout certains de ses membres, ne répondaient pas aux attentes placées en eux. Autrefois mouvements de libération, ils ont été pervertis et sont devenus des partis dogmatiques et autoritaires. Dans ce contexte, le PS Suisse exigeait l'exclusion, de l'IS, des partis antidémocratiques qui violent les droits humains et l'introduction d'un instrument lui permettant de prendre des mesures d'urgence au cas où un parti membre se rendait coupable de violations manifestes des droits humains. L'IS doit retrouver une importance politique. Et il faut, pour cela, qu'elle soit plus transparente et démocratique et s'ouvre aux grands partis progressistes, aux organisations non gouvernementales, aux syndicats et à d'autres partenaires. Elle doit aussi renforcer sa capacité à mener des campagnes sur des objets d'importance internationale. En conclusion, le PS Suisse indiquait - dans sa résolution - qu'il ne pouvait cautionner, ni tolérer la situation actuelle et qu'il était prêt à renoncer à la poursuite du paiement de ses cotisations et, à terme, à sa présence au sein de cette organisation si l'IS n'adoptait pas une position sans équivoque sur ces questions.

Depuis cette résolution, plus de trois ans ont passé. Trois années au cours desquelles le PS - avec plus de 30 autres partis socialistes de tous les continents - s'est résolument engagé dans le renouvellement de l'Internationale socialiste. Tant son président Giorgos Papandreou que son secrétaire général Luis Ayala ont cependant coupé court à toute discussion. Une lettre émanant de 29 président-e-s de partis - parmi lesquels Christian Levrat - n'a jamais obtenu d'accusé de réception. Les critiques exprimées dans le cadre d'un sondage mené auprès des partis membres sont restées lettre morte. Lors du Congrès 2012 de l'IS à Kapstadt (Afrique du sud), la tentative du groupe réformiste d'instaurer une nouvelle direction a échoué par 46 voix contre 36. Loin de rechercher un éventuel compromis, Papandreou et Ayala se sont, au contraire, sentis confortés d'une nouvelle légitimité. Les audiences auxquelles consent l'IS n'ont jamais été aussi arbitraires qu'aujourd'hui et, si le retour à la normalité est célébré dans les médias, il en va tout autrement à l'interne où les forces réformatrices sont systématiquement dénigrées.

Comme indiqué dans cette résolution de mars 2011, le PS a donc réduit le montant de ses cotisations à l'IS. Il a, dans le même temps, renforcé ses contacts avec l'Alliance progressiste. Celle-ci, fondée en 2013 à Leipzig à l'occasion des 150 ans du SPD, a développé un réseau informel sous le slogan « decent work for all - un travail décent pour toutes et tous ». Il permet d'entretenir et d'approfondir des contacts internationaux avec des formations progressistes et des organisations issues de la société civile. Reste à voir de quoi son futur sera fait: le PS suit d'ailleurs ce projet avec autant d'attention que de distance critique.

A ce jour, il convient cependant de confirmer - par une nouvelle résolution - que, pour le PS, les éléments suivants sont de première importance:

1. Le PS Suisse ne souhaite pas de clivage au sein de l'Internationale socialiste, mais s'engage pour une réforme en profondeur de cette institution, sur la base du programme en quatre points définis en 2011 par les forces réformatrices de l'IS et poursuivis jusqu'ici.
2. Plus encore qu'auparavant, le réseau international du PS Suisse passe - en premier lieu - par le PS européen et les contacts bilatéraux avec ses partis frères des pays voisins.
3. Sur le plan mondial et en fonction de ses possibilités limitées, le PS Suisse table sur les opportunités offertes par l'Alliance progressiste et d'autres forums semblables pour lancer et mener des campagnes globales.

4. L'Alliance progressiste n'a pas vocation à diluer les revendications du socialisme international ni à remplacer l'Internationale socialiste. Il convient donc de dégager une solution politique avec - pour principal objectif - de faire en sorte qu'elle puisse réintégrer une IS renouvelée à l'occasion de son Congrès en 2016.

Proposition du Comité directeur : accepter

Die Internationale

Wacht auf, Verdammte dieser Erde,
 die stets man noch zum Hunger zwingt!
 Das Recht wie Glut im Kraterherde
 nun mit Macht zum Durchbruch dringt.
 Reinen Tisch macht mit dem Bedränger!
 Heer der Sklaven, wache auf!
 Ein Nichts zu sein, tragt es nicht länger,
 alles zu werden, strömt zuhauf!

Völker hört die Signale!
 Auf zum letzten Gefecht!
 Die Internationale
 erkämpft das Menschenrecht!

Es rettet uns kein höh'res Wesen,
 kein Gott, kein Kaiser, noch Tribun.
 Uns aus dem Unrecht zu erlösen,
 können wir nur selber tun!
 Leeres Wort: der Armen Rechte!
 Leeres Wort: der Reichen Pflicht!
 Unmündig nennt man uns und Knechte,
 dann tragt die Schmach nun länger nicht!

Völker hört die Signale!
 Auf zum letzten Gefecht!
 Die Internationale
 erkämpft das Menschenrecht!

In Stadt und Land, Ihr Arbeitsleute,
 wir sind die stärkste der Partei'n.
 Die Müssiggänger schiebt beiseite!
 Diese Welt muss unser sein;
 unser Blut sei nicht mehr Raben
 und der mächt'gen Geier Frass!
 Erst wenn wir sie vertrieben haben,
 dann scheint die Sonn' ohn' Unterlass!

Völker hört die Signale!
 Auf zum letzten Gefecht!
 Die Internationale
 erkämpft das Menschenrecht!

L'Internationale

Debout les damnés de la terre !
 Debout les forçats de la faim !
 La raison tonne en son cratère...
 C'est l'éruption de la fin.
 Du passé faisons table rase !
 Foule esclave, debout, debout :
 le monde va changer de base,
 nous ne sommes rien, soyons tout.

C'est la lutte finale.
 Groupons-nous et demain,
 l'internationale sera le genre humain !

Il n'est pas de sauveurs suprêmes :
 Ni Dieu, ni César, ni tribun.
 Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes,
 Décrétons le salut commun !
 Pour que le voleur rende gorge.
 Pour tirer l'esprit du cachot.
 Soufflons nous-mêmes notre forge :
 Battons le fer quand il est chaud !

C'est la lutte finale.
 Groupons-nous et demain,
 l'internationale sera le genre humain !

Hideux dans leur apothéose,
 les rois de la mine et du rail
 Ont-ils jamais fait autre chose,
 Que dévaliser le travail ?
 Dans les coffres-forts de la bande,
 ce qu'il a créé s'est fondu.
 En décrétant qu'on le lui rende,
 Le peuple ne veut que son dû !

C'est la lutte finale.
 Groupons-nous et demain,
 l'internationale sera le genre humain !